



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LEMBRENTS PATEMENTAINEES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(47^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mardi 30 octobre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4559).

AGRICULTURE ET FORÊT - B.A.P.S.A. (suite)

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Germain Gengenwin, Georges Chavanes, Jean-Paul Fuchs,

Loïc Bouvard, Michel Meylan, Francis Saint-Elhier, Jean Bégault, Jacques Fleury, André Lejeune, Jean-Marie Alaïze, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Jean Tardito, Théo Vial-Massat, Charles Paccu, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Michel Cartelet, Maurice Sergheraert, Jean Royer, Francis Geng, Claude Birraux, Jean-Guy Branger, François-Michel Gonnot, Hubert Falco, René Massat, Pierre Estève.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4579).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

AGRICULTURE ET FORÊT - B.A.P.S.A. (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Loula Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la France est une grande puissance économique, notamment parce qu'elle dispose d'une agriculture forte et qu'elle est largement exportatrice en produits agricoles et agro-alimentaires, avec 51 milliards d'excédents. Elle est la première puissance agricole de la Communauté, la deuxième puissance au monde par ses exportations agricoles.

A mon sens, il serait inexact de décrire notre agriculture dans son ensemble comme en crise ou en déclin. Ce serait en contradiction avec le simple rappel que je viens de faire. Mais il y a aujourd'hui des régions et des agriculteurs en très grande difficulté, les deux années de sécheresse que nous venons de vivre ayant seulement fait éclater au grand jour un malaise profond.

Il faut donc s'efforcer de porter un diagnostic objectif, de connaître la vérité et de la dire, pas seulement aux agriculteurs, mais aussi à l'opinion tout entière. L'avenir de l'agriculture est un enjeu majeur pour le pays et il faut y intéresser le maximum de Français. De ce point de vue, il y a encore beaucoup de progrès à faire auprès de l'opinion.

Avant d'en venir aux crédits du budget pour 1991 proprement dit, je tiens à vous tenir au courant de l'évolution de la négociation tarifaire du G.A.T.T.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Oui, c'est important !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mesdames, messieurs, la négociation du G.A.T.T. commencée en 1986 à Punta del Este engagera l'avenir pour longtemps.

Le budget est un acte important, essentiel, nous le savons. Mais le budget, c'est pour un an ! En revanche, la conclusion de l'*Uruguay Round* aura des conséquences irréversibles sur l'avenir de l'agriculture communautaire et de l'agriculture française.

On a pu mesurer les conséquences de ce type d'accord international avec l'accord conclu il y a bien longtemps, en 1962, qui nous a fait absorber depuis bientôt trente ans des millions et des millions de tonnes de farine de maïs et autres substituts aux céréales.

De quoi s'agit-il aujourd'hui ? De savoir si les européens, et parmi eux les Français, conserveront les parts de marché - intérieur à la Communauté et extérieur - qui contribuent si largement à la force économique de notre pays et qui font vivre, dans l'Europe des Douze, douze millions d'exploitations, dont 1 100 000 dans la seule France.

L'objectif des Français est bien de conserver leur potentiel agricole et de maintenir le maximum d'agriculteurs à la terre. Hier matin, sur un poste périphérique, j'entendais le président de la Commission de Bruxelles, M. Jacques Delors, déclarer ceci :

« Qu'est-ce que l'*Uruguay Round* ? C'est une négociation permettant de libérer le commerce international, l'industrie, les services et l'agriculture, et pas seulement l'agriculture. Et, derrière cela, il y a des possibilités d'exportation nouvelles pour la Communauté et pour la France de l'ordre de milliards de francs, c'est-à-dire des emplois en plus.

« En outre, poursuivait-il, dans cette négociation globale l'agriculture doit trouver sa place. Si les Américains nous demandent de réduire nos possibilités d'exportation à leur profit, ce sera un échec. Si chacun fait un effort en direction des pays en voie de développement, dont on connaît la situation, alors on peut trouver un accord et demander un effort à nos agriculteurs.

« Cet effort s'accompagnera, de la part de la commission européenne, d'une discussion sur l'avenir de la politique agricole commune. »

Enfin, M. Jacques Delors a déclaré ceci, qui l'engage : « Vous connaissez mon point de vue. Il ne faut plus perdre d'agriculteurs en Europe et en France. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il ajoutait : « C'est indispensable pour le développement rural, ...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial, et M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... l'équilibre de notre société et aussi pour notre développement économique. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Voilà au moins une déclaration qui nous conviendra à tous. Dont acte !

M. Germain Gengenwin. Il faut prendre des mesures en conséquence !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Premier objectif, donc, mesdames, messieurs : assurer à nos agriculteurs le droit de produire et de vendre. Sinon on en fera des assistés et avec quel argent je vous le demande ? Les fonds communautaires fournis par les contribuables européens ne sont pas infinis. Il ne faut pas raconter d'histoires à nos agriculteurs. Les Douze en sont à leur cinquième réunion.

Alors on dit : « Echec ! il ne conclut pas ! » Vous savez, en s'inclinant bien bas on aurait pu conclure dès le 8 octobre ! Je ne sais pas qui nous aurait alors tressé des couronnes, - sûrement pas ceux qui écrivent ou déclarent qu'on ne conclut pas assez vite. « Echec, nous disent certains, ils n'ont pas encore cédé ! » « Ils ne réussissent pas à se mettre d'accord », entend-on dire.

Soyons sérieux, l'agriculture européenne est variée. Les Douze ont beaucoup d'intérêts en commun, mais il y a aussi entre eux des différences, ce qui explique que la Commission elle-même ait eu du mal à se mettre d'accord quant à une proposition de négociations avec le G.A.T.T. à la date initialement prévue du 15 octobre, largement dépassée depuis.

Les douze ministres de l'agriculture ont rencontré les mêmes difficultés. Nos amis britanniques, néerlandais, danois sont gros importateurs de céréales, d'oléagineux et d'aliments du bétail ; ils pratiquent intensivement l'élevage hors sol - soyons francs, cela se fait aussi dans quelques régions de France. Ils ont, certes, une agriculture moderne, mais fortement industrialisée et qui compte peu d'agriculteurs.

Les Méditerranéens partagent les mêmes préoccupations que les Français et veulent plus particulièrement protéger les productions méditerranéennes, à commencer par l'huile d'olive. Les Français, les Irlandais, les Allemands, les Belges, les Luxembourgeois, mais aussi les Espagnols et les Portugais veulent continuer de produire et de vendre.

Au cours des cinq réunions dont j'ai parlé, les ministres de l'agriculture ont commencé à faire bouger la Commission et l'on a commencé à accepter un certain nombre de recommandations qui devraient rendre l'offre de la Commission beaucoup plus favorable à l'agriculture communautaire.

L'insistance de la délégation française et la compréhension de nos partenaires ont contribué à cette évolution déjà favorable. Si je me réfère à l'avis donné par le rapporteur, M. Pierre Métais, je puis dire que celui-ci et ses collègues sont sur le point d'obtenir largement satisfaction.

Premièrement, les subventions aux exportations, les fameuses « restitutions » en matière céréalière, subsisteront.

Deuxièmement, les partenaires de la Communauté devront prendre des engagements équivalents, sinon nous serons déliés des nôtres.

Troisièmement, il n'y aura pas d'importations supplémentaires en franchise de substituts de céréales, comme le gluten de maïs, dont nous achetons déjà 5 millions de tonnes et dont certains auraient voulu qu'on en achète 15.

Quatrièmement, il y a affirmation de la préférence communautaire.

Cinquièmement, il y a engagement de prendre des mesures d'accompagnement en faveur des régions et des agriculteurs qui souffrent de handicaps.

M. Alain Brune. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cependant, vendredi dernier, la délégation française, à Luxembourg, n'a pas cru devoir donner son accord, entraînant dans le même sens la décision des autres participants.

Nous demandons des précautions et des précisions supplémentaires pour assurer la survie, le développement et la modernisation de la politique agricole commune, ainsi que des conditions d'échanges internationaux équitables.

Nous sommes engagés avec les Etats-Unis dans une amicale et forte confrontation dont l'agriculture n'est pas le seul enjeu. En effet, les difficultés ne sont pas moindres pour les services, la propriété intellectuelle, les textiles, etc. Plus généralement, l'offre américaine est à l'heure actuelle à la fois brutale et floue : nos partenaires demandent, vous le savez, une diminution de 75 p. 100 des soutiens agricoles. Mais, dans le même temps, il semble qu'ils excluent de la négociation des produits comme la viande, le lait, le sucre. Les Etats-Unis, enfin, ne disent pratiquement rien de la suppression des aides directes à l'exploitation telles qu'ils les pratiquent chez eux. Pendant ce temps, la Commission de Bruxelles envisage pour les Européens 30 p. 100 de réduction sur tous les produits. Voilà une affaire à suivre avec la plus grande vigilance. Nous pouvons, certes, accepter d'envisager une réduction des aides. Les budgets, les trésors, les pays partenaires y gagneraient autant, tout le monde y gagnerait, mais à condition et à condition seulement que cette réduction soit équilibrée, que l'effort accompli par la Communauté depuis 1986 soit pris en compte, que nous donnions à notre agriculture, aujourd'hui largement compétitive, toutes ses chances (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) et que nous ayons le souci du sort des pays du tiers monde dont nous savons qu'ils sont plus que d'autres victimes des spéculations internationales.

Le récent débat que nous avons eu au Parlement sur la politique agricole nous a permis, je crois, de faire un certain nombre de constatations.

Premièrement, la politique agricole commune a donné l'occasion, une occasion exceptionnelle à l'agriculture française de faire en vingt ans un extraordinaire bond en avant.

M. Jean-Paul Charlé. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Deuxièmement, la mondialisation du marché atteint aujourd'hui notre continent, mais nous ne souhaitons pas que l'agriculture, communauté d'hommes et de femmes, soit soumise à la seule loi du marché, c'est-à-dire aux seules fluctuations de l'offre et de la demande...

M. Alain Calmat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... aux fluctuations des cours, et aux dérèglements communautaires. Ne pensez-vous pas qu'un dollar à 5 francs constitue déjà une formidable subvention de plus aux pays de la zone dollar ?

Troisièmement, la France a besoin de conserver une agriculture forte et qui doit miser de plus en plus sur la compétitivité.

Quatrièmement, il y a, en plus des aléas liés aux circonstances, un problème social en agriculture : celui des zones défavorisées que nous connaissons bien, celui des agriculteurs âgés, celui, souvent, des exploitations de petite taille et, par-dessus tout, le problème des jeunes agriculteurs endettés.

M. Jean Giovanneill. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il faut que ceux-là bénéficient de la solidarité nationale et de la solidarité de la Communauté.

M. Gérard Gouzes. C'est juste !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est déjà le cas, me direz-vous, mais un effort particulier est aujourd'hui nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur la pétition de principe, on peut se mettre assez facilement d'accord...

M. Ambroise Guellec. Cela, c'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... mais c'est une bonne chose déjà qu'on puisse s'entendre sur les objectifs. Je sais bien que lorsqu'on aborde les moyens, cela devient plus difficile. (*Sourires sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*) Mais il n'est déjà pas inutile, pour faire évoluer les choses dans le bon sens, qu'on soit d'accord sur les objectifs. Ce matin, tous les intervenants - ils m'excuseront de ne pas les citer individuellement - ont insisté précisément sur la nécessité qu'il y a d'alléger les charges...

M. Gérard Gouzes. Tout à fait ! C'est nécessaire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... pour que notre agriculture soit compétitive avec d'autres pays, d'abord ceux de la Communauté, mais également pour que le revenu des agriculteurs, qui souffre actuellement des baisses de cours, retrouve un niveau satisfaisant. C'est un problème à multiples facettes que nous avons déjà attaqué, mais il nous faut maintenant aller plus loin.

Nous l'avons déjà attaqué notamment par le biais de l'endettement et nous comptons sur les premiers effets du fonds de restructuration financière mis en place par le Crédit agricole pour que de nombreuses exploitations agricoles retrouvent une situation financière saine, condition indispensable à leur développement - cela pour parer au plus urgent.

Nous l'avons déjà attaqué grâce aux mesures prises pour alléger les frais financiers des éleveurs, particulièrement touchés dans les circonstances actuelles, et par la prise en charge de cotisations sociales. Je viens d'en parler et d'entendre ce qui m'a été dit à l'occasion de l'assemblée générale de la mutualité sociale agricole il y a moins d'une heure.

Mais nous savons qu'en la matière des mesures immédiates, aussi importantes soient-elles, ne règlent pas l'ensemble de la question.

Il nous faut aller plus loin ! Ce qui signifie nous attaquer aussi au foncier non bâti. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Quand ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le dire est nécessaire. Je conviens que ce n'est pas suffisant. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Paul Charlé. Très bien, c'est réaliste. Voilà du bon sens paysan !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je partage les différentes analyses qui ont été faites sur les effets de cette taxe.

J'ai dit moi-même devant vous, lors des débats sur la politique agricole, que cette taxe était injuste de par son assiette largement forfaitaire et qu'elle était un frein à l'extensification.

Le Gouvernement est d'accord pour réformer cette taxe, ...

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Il faut la supprimer !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Commençons déjà par la réformer !

... mais ce n'est pas chose facile, car notre objectif, à tous, est d'abord d'aider les exploitants. Or cette taxe est payée par les propriétaires. Il nous faut donc trouver un système équitable. Ce doit être possible entre ces deux catégories sociales.

M. Patrick Ollier. Quel est le calendrier ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Par ailleurs, elle finance dans de très fortes proportions les collectivités locales, et, dans ce domaine, il faut être prudent avant d'entreprendre de grandes réformes si les compensations et les ajustements n'ont pas été envisagés.

M. Gérard Gouzes. Tout le monde est d'accord !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais cette question, que vous avez déjà examinée, mesdames, messieurs les députés, avec mes collègues de l'économie, des finances et du budget, reviendra en discussion devant vous prochainement.

M. François d'Aubert. Quand ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le plus tôt serait le mieux, monsieur d'Aubert ! Cette question sera donc examinée prochainement.

M. Patrick Ollier. Avant la fin de la session ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je souhaite personnellement que ce soit le plus tôt possible.

Il en est de même de la déductibilité de la T.V.A. sur le fioul. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* N'applaudissez pas trop vite, mesdames, messieurs les députés. *(Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Paul Charlé. Soyez prudents, messieurs les socialistes !

M. Gérard Gouzes. Ils sont contents, à droite, quand ça ne marche pas pour les agriculteurs !

M. Alain Brune. Ils sont pour la politique du pire !

M. le président. Messieurs, un peu de calme !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je m'empresse de vous rappeler que la T.V.A., qui est récupérée actuellement à 50 p. 100, le sera totalement en 1992.

M. Patrick Ollier. Il faut le faire avant, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cependant, il est un poste de charges important qui nous préoccupe, celui des cotisations sociales, d'abord pour les agriculteurs les plus endettés.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, et là je vais commencer de répondre aux rapporteurs, M. Vasseur et M. Bayard, méfions-nous des moyennes : 7 p. 100 d'augmentation en moyenne, c'est vrai que ce chiffre peut faire peur. Est-ce trop ? Est-ce supportable ?

M. Jean-Paul Charlé. Non !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ne posons pas le problème, si vous le voulez bien, de cette façon. D'une part, parce que les cotisations sociales ne sont pas une charge comme les autres du fait de l'existence d'une contrepartie en prestations. D'autre part et surtout, parce qu'il

s'agit de savoir si les agriculteurs seront traités comme les autres Français, comme ils le demandent à juste titre depuis si longtemps.

M. Arnaud Leparcq. Ils le méritent !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Bien sûr qu'ils le méritent.

Oui ! Les cotisations ne sont pas une charge comme les autres, car une grande part de leur augmentation provient d'un accroissement de la cotisation vieillesse qui est la conséquence d'un alignement des droits vieillesse sur ceux des salariés, ce qui est une bonne chose.

Par ailleurs, cette notion d'accroissement moyen n'a pas plus de signification au niveau individuel que l'idée d'accroissement moyen du revenu agricole.

M. Jean-Paul Charlé. Il serait temps de le dire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais, il y a un an, le Parlement a voté une réforme essentielle qui consiste à calculer progressivement les cotisations en tenant compte du niveau des revenus professionnels.

Il nous faut donc abandonner ce raisonnement en masse pour raisonner progressivement sur la personne.

Les augmentations de cotisations seront plus fortes pour ceux dont les revenus réels sont plus élevés.

Un député du groupe socialiste. En Champagne !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En revanche, de nombreux autres parmi les plus modestes devraient enfin voir leurs cotisations diminuer.

M. Jean-Paul Charlé. Ce n'est pas évident que ça marche comme cela ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Charlé, normalement c'est fait pour marcher comme cela et nous y veillerons !

La crise que traverse notre élevage me conduira enfin, à vous proposer, lors des débats que nous aurons sur le bilan de la réforme après un an de mise en place, je l'espère, une accélération de cette réforme si elle s'avère bonne.

Permettez-moi quelques mots, avant d'aborder le budget proprement dit, sur les débouchés nouveaux pour l'agriculture dont on parle depuis si longtemps, problème dont la solution a jusqu'à présent avancé si lentement.

Les débouchés alimentaires de la production agricole ne sont plus, en effet, les seuls possibles et les mesures de soutien prises par la Communauté européenne, sous présidence française, sont à ce sujet une avancée intéressante.

Dans ce domaine, vous le savez tous, deux types de carburants sont désormais disponibles : les huiles végétales et leurs dérivés - les esters -, qui peuvent se substituer aux carburants diesel ; l'éthanol et ses dérivés, qui peuvent se substituer aux essences. Ces deux carburants, dont on parle depuis plus de vingt ans, sont actuellement proches du seuil de compétitivité avec les dérivés du pétrole.

M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Un certain nombre de mesures sont à prendre et je m'y emploierai avec votre aide à tous, j'en suis certain, en espérant que nous serons entendus.

M. Jean-Paul Charlé. Il y a en eu, des promesses de faites !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La substitution partielle de carburants d'origine agricole aurait en effet de nombreux avantages, aussi bien au niveau de l'utilisation de terres destinées à la jachère, ce qui n'est pas le plus gai comme perspective, ...

Jean-Pierre Bouquet. Exact !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... qu'au niveau de notre indépendance énergétique, sans oublier la protection de notre environnement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Quand ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Quand ? Le plus tôt possible ! J'avance avec la prudence nécessaire, mais j'espère ne pas faire du surplace.

M. Jean-Paul Charlé. Vous vous contentez de cela ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Gouzas. Qu'est-ce que vous avez fait, vous, monsieur Charlé ?

M. le président. Messieurs, ne vous laissez pas énerver par M. Charlé ! *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Bouquet. C'est un provocateur !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'en viens maintenant, mesdames, messieurs les députés, à l'examen du budget.

M. Arnaud Lopercq. Vous avez mis vos lunettes vertes ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ai entendu ce matin des critiques, auxquelles se mêlaient des compliments, monter des bancs de la majorité, j'ai entendu les critiques venant des bancs de l'opposition.

Mon rôle est bien sûr d'assumer le projet de budget et de le défendre devant vous, de tirer dans quelque temps de cet instrument les meilleurs sons. Voir améliorer l'environnement de ce budget dans les prochains jours *(Exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République)*, je vous l'ai déjà dit en commission, ne me déplairait pas.

M. Arnaud Lopercq. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je sais cependant comme vous qu'il y a les contraintes nées de la crise du Golfe. *(Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)* Mais je sais aussi que cela entraîne le renchérissement du prix du fioul et des engrais et, plus généralement, de tous les articles qui entrent dans la confection du produit agricole.

Je classerai, mesdames, messieurs les députés, vos remarques en deux parties et j'essaierai de répondre à deux interrogations. Tout d'abord, je vous montrerai que le projet de budget que je vous présente permet de faire face aux besoins de notre agriculture - une somme de 143 milliards de francs représente quand même une masse avec laquelle, heureusement, on peut faire beaucoup de choses - et ensuite je vous expliquerai en quoi ce budget prépare l'avenir.

L'augmentation du budget de 2,3 p. 100, pourcentage inférieur à l'inflation, recouvre, en fait, des évolutions très différentes. L'essentiel de l'augmentation finale du projet de budget qui vous est soumis résulte de l'évolution de quelques grands blocs de dépenses.

D'abord, les dépenses de personnel vont augmenter et on sait que tout ce qui concerne l'enseignement, la vulgarisation, le soutien au progrès en agriculture est d'une absolue nécessité. Une augmentation de 468 millions de francs, c'est-à-dire de 8 p. 100, est certainement une bonne chose quand on sait qu'une part importante de cette augmentation - 298 millions de francs - va à l'enseignement.

La charge de bonification des prêts progressera de 407 millions de francs, c'est-à-dire de 11,2 p. 100.

La subvention au B.A.P.S.A. va augmenter de 238 millions de francs, soit de 2,1 p. 100. Il y a croissance des dépenses, certes, mais volonté de limiter la charge pesant sur les agriculteurs et - on l'a dit dans le débat de politique générale agricole -, modification de la pyramide des âges.

Les dépenses au profit de l'élevage, durement frappé, vont augmenter de 145 millions de francs, l'indemnité spéciale montagne de 84 millions de francs au titre de la revalorisation et du déplaçonnement, et la prime à la vache allaitante, de 61 millions de francs, du fait de son extension aux troupeaux mixtes.

A côté de ces augmentations, deux grandes masses budgétaires. On parle de ce qui augmente, je crois qu'il est correct de parler aussi de ce qui diminue.

M. Arnaud Lopercq. C'est honnête.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ce sont les crédits de paiement des dépenses en capital qui diminuent de 363 millions de francs, c'est-à-dire de moins de 25 p. 100. J'y reviendrai, vous donnant quelques explications et essayant de voir avec vous comment il faut envisager l'avenir. Diminuent également les crédits destinés aux actions structurales gérées par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles - le C.N.A.S.E.A. -

moins de 108 millions, c'est-à-dire moins de 4 p. 100. Pour l'indemnité viagère de départ, la baisse présente un caractère structurel lié aux évolutions démographiques.

En ce qui concerne la dotation aux jeunes agriculteurs dont vous vous êtes préoccupés, à juste titre, sur tous ces bancs, il s'agit d'un ajustement technique tenant à l'augmentation des retours du fonds européen d'orientation et de garantie agricole et à l'échelonnement des différents versements. D'après les renseignements recueillis auprès des services du ministre il y a compensation en partie importante...

M. René André. En partie seulement.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... du fait des retours en provenance du F.E.O.G.A.

Enfin, la dotation des offices par produits est globalement stabilisée à son niveau de l'an dernier. Tel se présente, quant aux masses qui augmentent et à celles qui diminuent, dans ces structures, dans sa composition fondamentale, le budget pour 1991 de l'agriculture.

Le budget d'investissement va permettre de préparer l'avenir :

D'abord la baisse des crédits de paiement qui résulte essentiellement de l'existence de crédits non consommés ne remettra pas en cause l'exécution des programmes en cours. Quand on a dit cela, on a dit beaucoup et pas grand-chose car tout le problème - il n'est pas propre à mon ministère - c'est que les crédits de paiement suivent les autorisations de programme. Immense sujet. Je vous indique qu'il ne m'échappe pas.

Ensuite, les autorisations de programmes globalement en hausse de 34 millions de francs, font que trois actions bénéficieront de hausses substantielles, et reflèteront les priorités du budget 1991 : l'environnement et la forêt, l'enseignement et la recherche, l'équipement des services.

Pour l'environnement et la forêt, l'augmentation est de 75 millions de francs, dans le cadre des programmes de lutte contre les pollutions liées aux productions animales et végétales, de la mise en valeur de l'espace forestier et de la conservation du patrimoine naturel.

Pour l'enseignement et la recherche, l'augmentation est de 18 millions de francs. Dans l'enseignement technique, la dotation permettra de poursuivre la nécessaire construction du lycée de Nouvelle-Calédonie. L'essentiel de l'augmentation bénéficiera aux équipements immobiliers et scientifiques de l'enseignement supérieur public agricole.

Pour l'équipement des services, l'augmentation est de 32 millions de francs. Ces crédits iront en priorité à l'entretien et à la modernisation, plus que nécessaire, des bâtiments abritant les services extérieurs de l'Etat.

Enfin, les subventions dans le secteur de l'hydraulique et la dotation des compagnies d'aménagement régional sont maintenues, respectivement à 349 millions de francs et à 207 millions de francs. La plus grande partie de ces crédits fait d'ailleurs l'objet d'engagements dans le cadre des contrats de plan passés entre l'Etat et les régions.

Ce matin, plusieurs d'entre vous ont relevé une baisse des crédits prévus pour les aménagements hydrauliques. Cette baisse est en partie compensée par l'intervention des collectivités territoriales. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Alain Bruno. C'est de leur compétence !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'aurai l'occasion, mesdames, messieurs les députés, de vous répondre plus précisément à l'occasion des questions que vous ne manquerez pas de me poser à ce sujet.

M. Patrick Oiller. Comptez-y !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les crédits de la politique industrielle, vous le savez comme moi, diminuent globalement de 80 millions de francs. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, s'il faut se féliciter des hausses, il ne faut pas cacher les diminutions. 80 millions de réduction, cela fait 20 p. 100 de moins. Mais - il y a toujours un « mais » - les entreprises agro-alimentaires, qui représentent en France un potentiel économique important et dont nous avons le plus grand besoin puisque c'est à elles que nous devons nos 51 milliards d'excédent, pourront, sous certaines conditions, recevoir une aide complémentaire des institutions européennes, en l'occurrence du F.E.O.G.A. orientation. En

1991, 250 millions de francs sont attendus de cet organisme, montant sensiblement égal à celui reçu à ce titre au cours des exercices précédents.

Puisque nous appartenons à la Communauté, il est tout à fait normal que nous nous mobilisions pour obtenir d'elle ce à quoi nous avons droit, plutôt que de nous endormir et d'attendre que le budget national se substitue à elle pour combler certains retards. Notre travail à tous est de faire rendre à la Communauté ce qu'elle doit rendre, dans ce total espéré de réciprocité qui est celui de la Communauté.

Par ailleurs, une procédure d'aide sous forme d'une prime d'aménagement du territoire va être expérimentée en 1991. Elle est destinée au soutien de dossiers d'investissement d'un montant modeste, c'est-à-dire inférieur à 20 millions de francs. A ce titre, les entreprises agro-alimentaires peuvent espérer bénéficier qui d'aides non négligeables.

Précédemment répartis en huit articles, les crédits de politique industrielle seront regroupés en quatre articles pour permettre plus de souplesse dans l'utilisation.

Ainsi, 190 millions de francs sont prévus pour aider aux investissements d'intérêt national destinés à améliorer les conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de la mer. En période de négociations du G.A.T.T., vous mesurez l'importance de toujours mieux armer nos industries agro-alimentaires.

Un crédit de 80 millions de francs est prévu pour soutenir les investissements de même nature mais d'intérêt régional, de 10 millions de francs pour aider à la modernisation des abattoirs publics ; enfin, 40 millions de francs sont prévus, au plan régional, pour aider les entreprises sous forme de conseil, de recrutement de personnel très qualifié, de mise en œuvre de nouvelles technologies, étant observé qu'un effort concomitant est attendu et prévu de la part des régions.

Ces aides n'auront d'efficacité que si elles sont attribuées de façon coordonnée avec toutes les autres interventions publiques - celles des offices, de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action rurale ou du fonds européen d'orientation et de garantie agricole - et si elles sont concentrées sur les secteurs reconnus prioritaires.

Ainsi, en ce qui concerne les différents secteurs, les interventions sur fonds nationaux ou sur fonds communautaires sont réservées aux investissements conformes aux orientations définies dans les « plans sectoriels » prévus par le règlement communautaire n° 866 de mars 1990. Je vous donnerai dans quelques instants les précisions nécessaires sur ce règlement n° 866, auquel on ne pense pas forcément chaque matin en se levant. (Sourires.) Nous voici en pleine technique !

Je suis conscient - et je ne vous les ai pas cachées - des contraintes qu'entraîne la réduction des crédits de politique industrielle. Mais je vous ai dit qu'il y avait du côté de la Communauté des rentrées à attendre et je suis convaincu qu'une bonne utilisation de ces crédits, grâce à la concentration des moyens sur les secteurs prioritaires, et une bonne coordination de toutes les interventions permettront de donner un allant renouvelé - il existe déjà, on l'a vu avec le tout récent salon du SIAL - et une force supplémentaire aux entreprises de cette branche. Les secteurs prioritaires, je le rappelle, sont l'abattage, les coupes pour les viandes de boucherie, la transformation des fruits, le stockage et le conditionnement des fruits et légumes.

M. Alain Calmat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ce budget nous permettra d'agir dans quatre directions prioritaires : la solidarité, le renforcement des moyens de l'enseignement agricole, le renouvellement du service public, la protection de l'environnement.

M. Patrok Ollier. Et les zones de montagne ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La solidarité, c'est le B.A.P.S.A., bien entendu, mais c'est surtout l'aide aux agriculteurs en difficulté. L'indemnité spéciale montagne et la prime à la vache allaitante, sans oublier l'aide alimentaire internationale à laquelle la France consacre une place importante, tels sont les outils de cette solidarité.

M. Jean-Paul Charlé. Et le démantèlement des taxes ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le renforcement des moyens de l'enseignement agricole est notre deuxième priorité.

S'ajoutant à ceux obtenus les années précédentes, 182 emplois, dont 110 créés en loi de finances, seront ouverts au profit de l'enseignement public : 28 au titre du supérieur et 154 au titre du technique, notamment pour accompagner l'ouverture de nouvelles filières.

Un crédit de 58 millions permettra de poursuivre l'application de la loi d'orientation sur l'éducation en prenant des mesures statutaires et indemnitaires en direction du personnel enseignant.

En outre, un effort exceptionnel est consenti pour le fonctionnement des établissements publics, avec 20 millions de francs supplémentaires dont une partie importante est affectée à la formation des enseignants, ce qui est le gage d'un enseignement de qualité.

De même, les crédits d'équipement pour l'enseignement augmentent de 14 p. 100, principalement pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur de se doter du matériel scientifique nécessaire.

L'enseignement privé, avec une dotation en progression de 53 millions de francs, bénéficiera pleinement de cette priorité budgétaire. Outre l'application entière de la loi de 1984 pour l'enseignement à temps plein et l'enseignement en alternance, la mise en œuvre du plan Jospin sera poursuivie, et la parité totale avec l'éducation nationale pour la subvention à l'élève sera atteinte.

Les dotations de la recherche progressent de 7,4 p. 100. Pour la partie relevant du budget civil de la recherche et du développement, elles s'articulent essentiellement autour de trois programmes : formation par la recherche, Aliment 2000 et Agriculture demain. S'y ajoute la subvention au Centre national d'études vétérinaires et alimentaires, en progression de 11 millions de francs, qui contribue à la recherche dans le domaine de la qualité des aliments.

Voilà pour répondre à la volonté unanimement partagée d'une agriculture toujours plus compétitive.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je me réjouis que ce matin, par-delà des critiques que je comprends parfaitement, un hommage unanime ait été rendu à l'action menée pour renforcer dans ce budget l'enseignement et la recherche. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Troisième priorité : le renouvellement du secteur public.

A l'initiative de M. Michel Rocard, la politique mise en œuvre cette année en faveur du renouvellement du service public connaîtra en 1991 une traduction budgétaire significative. Le mouvement de déconcentration qui a été entrepris s'accompagnera d'une globalisation des moyens affectés aux services, par ailleurs renforcés de 30 millions de francs, soit une progression de 5,9 p. 100. Des centres de responsabilité seront mis en place ainsi qu'un fonds de rénovation, doté de 5 millions de francs. De plus, un effort particulier de 32 millions de francs est consenti pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments administratifs, comme je viens de l'expliquer.

Enfin, la prise en compte des contraintes de l'environnement et la promotion de la qualité des produits alimentaires constituent notre quatrième priorité.

En matière de protection de l'environnement et de promotion de la qualité des produits alimentaires, des moyens nouveaux seront dégagés en 1991, qui viendront concrétiser les sept programmes annoncés au printemps de cette année. Les actions menées peuvent être regroupées autour de quatre grands objectifs, tous nécessaires à la préservation de notre espace et au développement de nos exportations.

Premier objectif : promouvoir la qualité de l'alimentation. Les actions « qualité » sont dotées de 15 millions de francs, dont 13 millions de francs supplémentaires. Cette progression importante des crédits s'accompagnera d'un renforcement des effectifs chargés des contrôles sanitaires. Ces contrôles, on l'a vu récemment, sont plus que jamais nécessaires à nos frontières.

M. Arnaud Lopercq. Indispensables !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Quarante emplois seront ainsi créés au profit des services vétérinaires.

De son côté l'Institut national des appellations d'origine voit ses crédits augmenter de 15,3 millions, soit une augmentation de 40 p. 100 qui donne à l'I.N.A.O. les moyens de

mettre en œuvre pleinement les dispositions de la loi votée au printemps 1990 sur l'extension du système des appellations d'origine contrôlées.

Deuxième objectif ayant trait à l'environnement : assurer une meilleure gestion de l'espace et limiter la « déprise agricole », expression un peu savante qui signifie l'abandon de terres jusqu'alors cultivées.

Le renforcement de l'indemnité spéciale montagne, que j'ai déjà mentionné, participe de cet objectif de lutte contre l'abandon de terres agricoles. De surcroît, une dotation supplémentaire de 20 millions de francs permettra d'élargir et de moduler l'I.S.M. afin d'encourager l'utilisation effective du territoire et de faire bénéficier d'aides compensatoires de handicaps des zones présentant un intérêt particulier pour l'environnement en raison de la beauté des paysages ou de la qualité de la vie.

Par ailleurs, les crédits nationaux affectés aux programmes communautaires de retrait des terres et d'extensification sont augmentés de 12 p. 100, la dotation étant portée à 236 millions de francs. Mais la jachère, fort heureusement, n'est pas toujours définitive.

Troisième objectif : lutter contre les pollutions liées aux productions agricoles.

Trois grandes orientations ont été retenues en accord avec la profession : recherche appliquée et expérimentation ; conseil et appui technique aux agriculteurs ; aides aux investissements et actions économiques. Ces orientations bénéficient d'une augmentation de crédits de 29 millions de francs en dépenses ordinaires et de 35 millions de francs supplémentaires en autorisations de programme, qu'il faudra tâcher de transformer en crédits de paiement.

Quatrième objectif : préserver le patrimoine forestier et l'espace naturel.

Cette préoccupation recouvre trois types de missions, qui voient chacune leurs crédits augmenter.

La progression est de 14 millions de francs pour le soutien aux pratiques agricoles respectueuses de l'espace naturel, dans le cadre du fameux article 39 du règlement communautaire.

M. Patrick Oillar. De l'article 19, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Naturellement ! Si j'ai dit autre chose, je pensais à l'article 19.

M. Jean-Paul Charlé. Dès que ça devient un peu technique...

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. L'augmentation est de 13 millions de francs pour la restauration des terrains en montagne et la lutte contre l'érosion ; de 7,5 millions de francs pour la protection de la forêt, avec en particulier la relance de la politique d'accueil du public en forêt.

M. Patrick Oillar. Ce n'est pas suffisant par rapport aux autres pays européens !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En conclusion, mesdames, messieurs les députés, ce budget, auquel il faut ajouter toutes les autres dépenses concernant l'agriculture, est, quoi qu'on en dise, important en volume, et doit permettre de commencer à satisfaire bon nombre de nos priorités.

Mais, pour permettre à l'agriculture de jouer pleinement son rôle...

M. Jean-Paul Charlé. Il faut faire beaucoup mieux !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et pour aider à la juste solution des difficultés sociales qui existent en agriculture, il nous faut prendre ensemble toute la mesure du problème. Nous savons que beaucoup d'agriculteurs, lorsqu'ils ont fait leurs comptes, gagnent bien moins que le S.M.I.C.

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. C'est vrai !

M. Jean-Paul Charlé. Mais pourquoi prétendiez-vous jusqu'à présent le contraire ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Me permettez-vous de terminer, monsieur le député ?

M. Gérard Gouzes. D'ailleurs, ce problème ne date pas d'aujourd'hui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Même des exploitations de taille moyenne, qui contribuent à la prospérité nationale, lorsqu'elles dégagent pour le chef d'exploitation et sa femme deux à trois fois le S.M.I.C., sont à peu près dans la normale. C'est dire qu'il n'y a abondance ni enrichissement dans ce type d'exploitation.

Pour faire face à ces problèmes qui sont à la fois économiques et sociaux, non seulement il nous faut en prendre clairement conscience, mais il faudra aussi que le Gouvernement et le Parlement se donnent, et le plus tôt sera le mieux, les moyens de faire face à une situation exceptionnelle.

M. Patrick Oillar. Pourquoi « faudra » ? C'est maintenant qu'il faut le faire.

M. Jean-Louis Debré. Il y a dix ans que vous êtes au pouvoir !

M. Alain Calmat. Et vous, qu'avez-vous fait de 1986 à 1988 ?

M. Pierre Estève. Qu'a fait Guillaume ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le budget qui vous est soumis permet, je l'ai dit, de commencer à répondre de façon substantielle à un certain nombre de priorités.

Lorsqu'on dispose de quelque 143 milliards, il doit y avoir moyen d'en faire la meilleure et la plus juste utilisation.

M. Jean-Paul Charlé. Quel aveu !

M. Jean-Louis Debré. L'aveu de l'échec socialiste !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous avons aussi, dans le cadre de la politique européenne, à continuer de mener avec la plus grande vigilance la négociation engagée en ouverture de celle du G.A.T.T. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Debré. C'est la faillite des socialistes !

M. Jean-Paul Charlé. On n'avait jamais entendu pareil aveu !

M. Jean-Louis Debré. Quel réquisitoire : c'est le baiser de Judas !

M. Gérard Gouzes. Voici un budget bien supérieur aux précédents, mais ils ne le voteront pas !

M. Patrick Oillar. Parce qu'il faut un budget à la mesure de la crise !

M. le président. Mes chers collègues, si vous voulez bien vous calmer, nous allons passer aux questions.

Je vous indique que plus de quatre-vingts seront posées.

M. Philippe Auberger. Les propos du ministre n'ont pas contribué à en diminuer le nombre.

M. Patrick Oillar. Nous nous interrogeons encore plus !

M. Jean-Paul Charlé. Et nous espérons avoir quatre-vingts réponses !

M. le président. Vous voulez bien m'écouter un instant ?...

Afin que nous puissions terminer ce débat à une heure, j'allais dire, raisonnable...

M. Jean-Louis Debré. Il n'y a pas d'heure pour l'agriculture !

M. Philippe Auberger. Sauf l'heure du laitier ! (*Sourires.*)

M. le président. ... je vous invite, mes chers collègues, à faire preuve de concision.

Comme vous participez tous à nos travaux avec beaucoup de...

M. Jean-Louis Debré. Passion !

M. le président. ... de passion ou de détermination, vous comprendrez que le rythme question-réponse, lorsqu'il est alerte, soutient l'attention et fait tout l'intérêt du système. Je souhaite donc que les questions et les réponses soient à la fois concises et précises.

M. Patrick Ollier. Nos questions, en tout cas, le seront !

M. le président. Nous commençons par le groupe U.D.C. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le président, je vais essayer d'observer votre consigne.

M. le président. Merci !

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, votre budget ne permettra pas de calmer les tensions car il montre explicitement que l'agriculture n'a pas les faveurs de votre gouvernement. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charlé. C'est clair !

M. Patrick Ollier. On comprend que vous soyez gênés mais laissez notre collègue s'exprimer !

M. Germain Gengenwin. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des propositions concrètes, des signes objectifs pour établir une plus juste considération en faveur du monde agricole.

La crise n'est pas conjoncturelle. Elle est certes aggravée par la sécheresse. Vous avez lâché quelques subsides mais, pour atteindre les racines du mal, il faut des remèdes considérables. Il faut être constructif, monsieur le ministre, et prendre des mesures énergiques, au niveau tant national que communautaire.

Dans l'immédiat, il faut des mesures fiscales visant à alléger les charges.

L'agriculture est-elle une priorité pour vous ? Si oui, il faut le dire clairement, monsieur le ministre, en lui donnant les moyens qui lui rendent sa compétitivité face à ses partenaires européens. Pour cela, vous devez fixer un objectif. Il est impératif d'alléger la charge foncière. Vous venez d'en parler, mais vous avez dit : « Il y aura prochainement un débat. » A propos de la T.V.A., vous avez annoncé : « Ce sera l'année prochaine. » En termes sportifs, on appelle cela « botter en touche » !

M. Gérard Gouzes. Pour les éleveurs du Lot-et-Garonne, oui ! Mais pas pour les vins d'Alsace ! *(Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Germain Gengenwin. Monsieur le président, je vous demande de décompter le temps des interruptions de mes collègues.

M. le président. Ils ne vous interrompent plus.

M. Germain Gengenwin. En fait, monsieur le ministre, pour pouvoir vous soutenir dans vos entreprises, il nous faut des mesures concrètes et des garanties : dans l'immédiat, des mesures fiscales visant à supprimer les distorsions de concurrence en défaveur de notre agriculture. Vous aurez ainsi l'occasion de témoigner réellement votre volonté politique de sortir de l'agriculture de l'impasse.

En conclusion, quelles mesures concrètes envisagez-vous après ce débat, après les mouvements de revendication, à la suite de la journée d'orientation que nous avons connue ? Comment les traduisez-vous en matière de fiscalité, de réduction des charges, de la transmission d'entreprises et d'installation des jeunes ?

Ce sont vos réponses que le monde agricole attend pour pouvoir trouver des raisons d'espérer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Mes chers collègues, je souhaite - et je le dis avec beaucoup d'insistance - que vous n'interrompiez pas celui qui pose sa question...

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ce sont eux, en face !

M. le président. Je le dis pour tout le monde !

... de façon que l'échange soit clair pour tous.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ai parfaitement conscience de ce que tout le monde souhaite ici. On pourrait écrire un livre. L'intérêt est de voir ce qu'on peut

faire. Je pourrais en effet vous citer des mesures qui seraient bonnes ; mais si dans quinze jours, trois semaines, un mois, deux mois, trois mois, il ne s'est rien passé, vous me direz : « Que nous avez-vous raconté ? »

M. Jean-Louis Debré. Voilà dix ans qu'il ne se passe rien !

M. Jean-Paul Charlé. C'est pour cela qu'il y a des gens qui manifestent. Cela fait dix ans que vous faites des promesses.

M. le président. Je vous en prie !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Actuellement, quatre sujets retiennent l'attention de M. Gengenwin et certainement de tous ses collègues : les incitations fiscales à l'investissement, comme pour l'industrie ; les mesures en faveur de la transmission des exploitations - nous avons tous lu l'excellent rapport de votre collègue M. Hollande - ; l'allègement de la fiscalité sur les carburants, qui, je vous l'ai dit, de toute façon, sera fait en 1992,...

M. Patrick Ollier. Pourquoi pas avant ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... la prudence s'impose donc ; et une réforme qui serait très bienvenue et qui commencerait, dès cette année, à diminuer le foncier non bâti, en prenant en compte le niveau des revenus.

Quand on a signalé ces quatre réformes, on a témoigné qu'elles seraient bienvenues. Mais, tant qu'on a pas en main le collectif, qui est difficile à composer, je ne suis pas en mesure de vous apporter d'autres réponses que des vœux pieux, ce dont je me garderai.

J'ai simplement voulu vous indiquer que vos préoccupations rejoignent les miennes. C'est nécessaire, ce n'est pas suffisant, j'en conviens. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Louis Debré. Prenez des engagements !

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Je reprends un point précis de votre exposé, monsieur le ministre.

Nous connaissons tous dans nos départements des poches de misère : les éleveurs d'ovins, de bovins, les producteurs de lait, vivent dans des conditions extrêmement difficiles et sont très loin de gagner le S.M.I.C.

Vous avez parlé d'une éventualité de reconversion par la production de ce que l'on pourrait appeler des biocarburants, que ce soit l'éthanol ou le diester. Très bien, mais vous n'annoncez aucune mesure concrète. Vous dites seulement : « On va essayer de favoriser » !

J'ai trois questions précises à vous poser.

Premièrement, quand allez-vous obtenir l'inscription de ces nouveaux produits sur la liste des carburants autorisés ?

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. Georges Chavanes. Deuxièmement, quels moyens financiers mettez-vous en place pour permettre le développement des études, des recherches et de la production ?

Enfin, troisièmement, avez-vous obtenu de votre collègue, le ministre des finances, la possibilité de ne pas assujettir ces nouveaux produits à la T.I.P.P., soit 1,60 franc par litre ?

M. Patrick Ollier et M. Jean-Louis Debré. Très bien ! Bonnes questions !

M. Georges Chavanes. Voilà trois questions claires auxquelles nous attendons trois réponses claires car il ne s'agit pas de déverser ici de bonnes intentions. Les agriculteurs attendent des actes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il y a une dizaine de jour, en réunion des ministres de l'agriculture de l'Europe, le dossier a avancé.

M. Philippe Auberger. Nallet avait déjà dit cela !

M. Jean-Paul Charlé. Dans quel sens ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Dans un sens positif !

Il faut actuellement obtenir certaines autorisations du ministère de l'économie et des finances. C'est un dossier dont je me suis saisi il y a exactement douze jours, pas treize. Dès que je pourrai vous en dire plus je ne manquerai pas de le faire. On ne peut pas, en trois semaines, régler le sort de l'agriculture française !

M. Jean-Louis Dabré. Cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir !

M. Jacques Santrot. Vous étiez au gouvernement pendant deux ans et vous n'avez rien fait non plus !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. On a fait beaucoup de choses depuis dix ans, plus encore depuis vingt ans et encore plus depuis trente ans !

M. Arnaud Lopercq. L'agriculture ne s'est jamais aussi mal portée !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il serait absurde de prétendre que l'on n'a jamais rien fait pour l'agriculture. Il s'agit donc d'un dossier important que je pense pouvoir faire avancer dans le cadre des décisions communautaires mais aussi en me faisant comprendre du ministère de l'économie et des finances.

M. Philippe Auberger. Il serait temps ! C'est de la guimauve !

M. Jean-Paul Charlé. Ce n'est pas ma faute, c'est celle du ministre des finances !

M. Jean-Louis Dabré. Elle est belle la solidarité gouvernementale !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, d'abord je tiens m'élever avec énergie contre la suppression, dans votre projet de budget, de l'aide à la qualité du lait de montagne. C'est une mauvaise action contre les agriculteurs de montagne et je vous demande de renoncer à cette mesure.

En revanche, je salue une ligne nouvelle, celle qui prend en compte une agriculture productrice de services et favorise une activité agricole respectueuse de l'environnement et gardienne des paysages. Nos voisins d'Europe du Nord ont depuis longtemps largement mis en œuvre cette volonté de rendre compatibles agriculture et environnement en appliquant l'article 19 du règlement de la politique agricole commune. La France a lancé un programme expérimental dans différents départements et, pour la première fois, une ligne budgétaire intitulée « Sauvegarde de l'espace naturel » apparaît dans votre projet de budget. Mais elle n'est dotée que de 14 millions de francs, somme qui ne permettra le financement que de quelque dix sites expérimentaux.

Nous pensons que cette enveloppe est insuffisante car elle ne peut prendre en compte la diversité des milieux, paysages et modes de production répartis sur le territoire français, et surtout parce que cela signifie en fait que la France, contrairement à ses partenaires des autres pays de la Communauté, n'entend pas profiter des crédits européens, les dotations communautaires étant proportionnelles aux financements publics engagés.

Ne serait-il pas possible que l'enveloppe du chapitre 44-41 soit portée à 28 ou 30 millions de francs dès l'année 1991 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Comme vous le savez, l'aide à la cessation d'activité laitière dans les zones de plaine est financée par la Communauté dans la limite de 500 000 tonnes. Le montant de l'aide s'élève à 2,91 francs le litre de lait libéré. Mais, il n'a rien été prévu pour les zones de montagne. Le droit au bénéfice de cette indemnité est ouvert dans la limite de 20 p. 100 du tonnage imparti à la France par la Communauté dans les zones de plaine. Les demandes déposées à ce jour au titre des zones de montagne et défavorisées dépassent largement les 20 p. 100 du tonnage que pourra vraisemblablement se voir imparti la France.

Depuis 1984, plus de 5 milliards de francs ont été consacrés aux aides à la cessation d'activité laitière. Les programmes en cours représentent des engagements de 8 milliards de francs.

Je souhaite qu'une solution professionnelle soit trouvée au problème de la mobilité des quotas. J'ai cependant demandé que les conditions de prise en compte des demandes d'aide à la cessation d'activité laitière soient étudiées très attentivement.

Je connais bien le problème de la prime à la qualité du lait en montagne puisque j'ai longtemps été l'élu d'une région de montagne et que je suis toujours le maire d'une ville située dans un département très montagneux.

C'est un sujet de préoccupation. J'espère qu'on obtiendra des résultats.

En ce qui concerne la dotation budgétaire de la ligne intitulée « sauvegarde de l'espace naturel », qui s'élève à 14 millions de francs, elle portera sur douze sites expérimentaux. Vous souhaiteriez que les crédits correspondants soient doublés afin de pouvoir également doubler le nombre de sites. Notre objectif est aussi de pouvoir engager une vingtaine d'opérations en 1991. Ce sera, je l'espère, possible grâce à un reliquat de crédit de 9 millions de francs au titre de 1990, qui permettrait de limiter l'inscription budgétaire de 1991 à 14 millions de francs. Additionnant 14 millions et 9 millions, le crédit atteindrait alors 23 millions de francs.

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, j'avais posé à votre prédécesseur, le 27 avril dernier, une question orale concernant la situation de nombreux agriculteurs surendettés, et, disons-le, acculés à une faillite quasi annoncée. Depuis cette date, la situation de l'agriculture française s'est encore aggravée : une sécheresse supplémentaire entraînant une baisse des rendements et des revenus, une dégradation catastrophique des trésoreries d'exploitation, une concurrence internationale féroce, synonyme de chute des cours, enfin une perte de confiance généralisée dans le devenir de la profession.

Dans mon département, le Morbihan, plus d'un agriculteur sur trois a été conduit à déposer à la M.S.A. une lettre par laquelle il annonçait ne plus pouvoir payer ses cotisations sociales. Il s'agit là de l'appel au secours d'une profession désespérée.

M. Yves Rocher, conseiller général du canton de La Gacilly, a été dernièrement l'un de ceux qui ont tiré la sonnette d'alarme en faisant part à M. le Premier ministre de sa volonté de mettre en place dans son canton une structure d'accueil pour les agriculteurs en difficulté.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, les agriculteurs sont tous menacés : ceux qui sont à la veille de la retraite avec la perspective d'une pension dérisoire et la baisse incessante de leurs revenus ; les jeunes qui doivent faire face à des plans de financement et des remboursements d'emprunts ingérables ; les agriculteurs des zones sinistrées, enfin, qui bientôt ne pourront plus assurer la poursuite des études de leurs enfants.

Monsieur le ministre, dans ce contexte, que proposez-vous, au nom du Gouvernement, au-delà de ce que vous nous avez dit dans votre discours ?

Premièrement, n'est-il pas possible d'affecter aux exploitations les plus endettées une aide importante d'urgence qui vaudrait prise en charge par l'Etat des cotisations sociales ?

Deuxièmement, n'est-il pas possible de renforcer les mesures et les aides à même de faciliter l'installation de jeunes, de nombreux jeunes, sans lesquels la population agricole diminuera de façon drastique, ce qui mettra en péril l'avenir de la France rurale ?

Troisièmement, n'est-il pas possible de mettre en place une allocation spéciale temporaire destinée à venir en aide aux agriculteurs ayant des enfants en âge scolaire et universitaire ?

Quatrièmement, n'est-il pas possible d'accélérer les procédures de formation dans les domaines agricoles et paragradoles à même d'assurer de meilleures qualifications et partant un meilleur équilibre des productions ? Faute de cela, monsieur le ministre, l'agriculture disparaîtra par pans entiers - je crois que vous en êtes conscient - et apparaîtra un formidable déséquilibre entre villes et campagne avec son cortège de communes qui disparaissent, d'écoles qui ferment et de villages qui meurent.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que des régions et des types d'exploitation sont en très grande difficulté. C'est la raison pour laquelle des aides ont été mises en place rapidement. Même si nous considérons qu'il aurait pu y en avoir davantage, nous serons certainement unanimes à reconnaître que les choses ont été faites rapidement.

En ce qui concerne les difficultés de certains agriculteurs pour payer leurs cotisations sociales, des mesures avaient été prévues dans ce domaine dès 1989 dans le dispositif des agriculteurs en difficulté. Nous les avons reprises dans le plan de septembre 1990. Il faut, d'ailleurs, rendre hommage à l'action de la mutualité sociale agricole qui, elle-même, a déjà fait un effort important, notamment sur les remises de cotisations.

Les aides que vous souhaitez, monsieur Bouvard, existent déjà. Elles viennent d'être améliorées et étendues dans le programme arrêté à la fin du mois de septembre en faveur des exploitations fragiles. Ce programme prévoit en effet des plans d'étalement et même des prises en charge partielles pour les agriculteurs ayant des arriérés importants de cotisations.

C'est une question que nous aborderons à nouveau lors de la discussion du prochain collectif.

M. le président. Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Meylan.

M. Michel Meylan. Monsieur le ministre, ma question concerne l'insuffisance globale de l'enveloppe consacrée aux prêts bonifiés, qui entraîne des délais d'attente importants pour les agriculteurs.

Cette situation a déjà conduit le Gouvernement à utiliser dès le premier trimestre près de 45 p. 100 de l'enveloppe annuelle de 1990 pour couvrir les demandes de prêts restés en instance à la fin de 1989. Malgré tout les « files d'attente » s'allongent.

En Haute-Savoie, la situation est particulièrement catastrophique pour les prêts spéciaux de modernisation qui alimentent les plans d'amélioration du matériel.

Certes, la réserve d'antériorité a permis à nos deux caisses du Crédit agricole d'assurer globalement le financement de la modernisation des exploitations au 31 décembre 1989. Mais cela ne nous fait pas oublier que la liste d'autorisation de financement des plans d'amélioration du matériel comprend plus de soixante dossiers en attente pour un total de 20 millions de francs.

Si l'on se réfère à l'enveloppe affectée aux prêts spéciaux de modernisation en Haute-Savoie pour 1990, le délai d'attente pour nos agriculteurs est de l'ordre de trente mois avec souvent l'obligation de recourir à des prêts d'attente à des taux de 10 à 11 p. 100. Cette situation est d'autant moins tolérable que le comité permanent du financement de l'agriculture n'a pas accordé d'enveloppe supplémentaire. Or la Haute-Savoie est un département qui a fait le pari de soutenir la modernisation des exploitations malgré le lourd handicap que constituent les quotas laitiers. Il serait donc grave que cet effort, qui privilégie notamment les jeunes exploitants, ne soit pas relayé par le soutien de l'Etat. Les agriculteurs ont donc demandé que les délais d'attente soient ramenés à deux mois, ce qui représenterait un abondement global d'environ 2,5 milliards de francs.

Je voudrais donc savoir, monsieur le ministre, quelles mesures vous envisagez de prendre pour satisfaire leurs revendications légitimes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Afin de faciliter le passage du régime de monopole à une distribution multibancaire, le Crédit agricole, si mes renseignements sont exacts, dispose en 1990 d'une réserve qu'on appelle réserve d'antériorité de 8,8 milliards de francs sur les enveloppes de prêts bonifiés pour assurer les engagements antérieurs au 1^{er} janvier 1990.

La réserve d'antériorité du Crédit agricole était destinée à couvrir les prêts restés en attente de réalisation au 31 décembre 1989 ainsi que les financements prévus pour 1990 dans les plans pluriannuels d'investissement agréés

avant cette date. Je dois rencontrer prochainement les dirigeants agricoles et souhaite m'entretenir avec eux de cette question. Le Crédit agricole est en effet, comme vous le savez, chargé de la gestion de cette réserve d'antériorité qui représente 87,4 p. 100 de l'enveloppe des prêts spéciaux de modernisation, 56,7 p. 100 de l'enveloppe des prêts d'installation, 43 p. 100 de l'enveloppe des prêts aux coopératives d'utilisation du matériel agricole, 49 p. 100 de l'enveloppe des prêts aux productions végétales spéciales et 28 p. 100 de l'enveloppe des prêts spéciaux d'élevage.

Le dernier bilan de cette gestion fait ressortir que le Crédit agricole aurait des excédents sur les enveloppes de prêts spéciaux d'élevage, de prêts aux productions végétales spéciales ainsi que de prêts aux C.U.M.A. Pour ce qui est des prêts spéciaux de modernisation, vous me signalez de longues files d'attente ; je veux me renseigner parce que je reçois des informations tout à fait contradictoires.

M. Ambroise Guellac. C'est parfois très long, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. On me dit d'un côté que les délais seraient relativement courts, on me dit de l'autre que les files d'attente peuvent durer des mois et des mois.

M. Ambroise Guellac. Des années !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Dès lors, avant de citer des chiffres qui seraient immédiatement contestés, je veux pouvoir les vérifier auprès de mes services et auprès de ceux du Crédit agricole. Personnellement, vivant dans une région où il y a beaucoup d'agriculteurs, j'entends dire que c'est long, je veux donc cerner ce problème pour savoir ce qu'il en est.

M. Michel Meylan. C'est très urgent !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Oui, c'est très urgent.

Plutôt que de vous donner une réponse qui ne serait pas fondée, je préfère ne pas dire plus pour le moment parce que j'ai des informations tout à fait contradictoires.

M. Georges Lemolne. C'est honnête !

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le ministre, l'utilisation croissante par certains pays d'Europe de bêta-agonistes, mais aussi de stéroïdes anabolisants, regroupés sous le vocable d'activateurs de croissance, pose de plus en plus de problèmes aux éleveurs français en faussant la concurrence.

L'utilisation de ces produits permet en effet de diminuer les coûts de production dans une proportion importante. Elle pénalise les éleveurs mais aussi les producteurs d'aliments lactés puisque l'utilisation d'activateurs de croissance permet de faire descendre dans une proportion de 25 p. 100 les quantités d'aliments lactés nécessaires à la production de jeunes bovins de boucherie.

Les directives européennes, qui interdisent depuis 1986 l'administration des substances à des fins d'engraissement, ne concernent pas la famille des bêta-agonistes, même s'ils ont été inclus dans les plans européens de surveillance.

La France a toujours affiché dans ce domaine une position très ferme, mais peut-elle la faire respecter ? Les directions des services vétérinaires et les laboratoires centraux manquent de moyens pour prétendre à l'efficacité dans le contrôle des viandes et des aliments destinés à l'élevage. Le démantèlement spectaculaire des filières de grande envergure ne serait que la partie visible de l'iceberg.

Monsieur le ministre, on voit bien que seule une interdiction générale sur tout le territoire de la Communauté économique européenne pourra être efficace.

Je souhaite vous poser trois questions très précises : quels moyens la France entend-elle prendre pour faire aboutir une directive européenne en ce sens ? Quels moyens votre ministère entend-il mettre en place à court et à moyen termes pour que les contrôles soient efficaces ? Enfin, les laboratoires privés ne pourraient-ils pas participer aux côtés des directions des services vétérinaires et des laboratoires centraux à ces analyses qui demandent la mise en place de moyens très lourds ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, nous avons une législation et des directives communautaires que je vous rappelle rapidement : il y a une loi, dite loi Rocard, qui autorise en France les anabolisants naturels mais interdit les anabolisants artificiels. Il y a ensuite une directive communautaire de 1988 qui a repris les termes d'une directive plus ancienne de 1985 interdisant totalement l'utilisation des anabolisants dans la Communauté.

Fallait-il à cette époque refuser cette nouvelle réglementation imposée par les consommateurs de plusieurs de nos partenaires de la Communauté, au risque de paraître le seul pays de la Communauté autorisant l'utilisation des hormones ? Ce n'était pas possible.

Deux éléments sont intervenus depuis : d'une part, l'existence chez certains de nos partenaires de fraudes à l'utilisation de ces anabolisants ; d'autre part et surtout, l'apparition progressive depuis deux ans de nouveaux activateurs de croissance dont l'utilisation thérapeutique était illégalement détournée.

Se trouve ainsi posé un double problème : le consommateur des pays où existent ces fraudes a finalement aujourd'hui moins de garanties sur les viandes qu'il consomme qu'il pouvait en avoir avant 1985 ; par ailleurs, les éleveurs qui n'ont pas recours à ces procédés frauduleux - ils sont encore la majorité chez nous et de loin - subissent des distorsions de concurrence par le fait qu'ils produisent un animal moins bien conformé, donc moins bien accepté que la filière en aval, à un coût plus élevé. Cette situation ne peut durer ni pour le producteur, ni pour le consommateur.

Les services vétérinaires français, dont les effectifs augmentent dans le projet de budget, ont depuis un an renforcé leur contrôle sur tous les animaux vivants et les viandes importées, procédant en cas de résultats positifs à des saisies de produits et à des interdictions d'exportations de la part des opérateurs étrangers concernés.

Mais il faut maintenant traiter le problème au fond et le faire vite, bien sûr, dans le cadre communautaire. Tel a été également l'objet de la réunion de travail du 15 octobre dernier qui a regroupé les chefs des services vétérinaires des douze pays de la Communauté.

Les principes qui doivent nous guider dans cette réforme sont les suivants : transparence vis-à-vis du consommateur qui doit pouvoir être informé des conditions de production des viandes qu'il consomme ; équité de traitement de tous les éleveurs de la Communauté. C'est indispensable.

Ensuite, au point où nous en sommes, cette réforme passe par l'abrogation de la directive de la Communauté n° 88-146 devenue désuète puisqu'elle ne traite plus que d'une part infime des produits ayant des propriétés d'activateurs de croissance.

Il faudra alors travailler avec tous les partenaires concernés dans la Communauté à la construction d'une nouvelle réglementation fondée sur les deux principes que je viens de rappeler, la transparence et l'équité de traitement. Il n'y a pas d'autre issue et le plus tôt sera le mieux. J'ai l'impression que, lors de la réunion du 15 octobre, les services vétérinaires ont progressé.

M. le président. La parole est à M. Jean Bégault.

M. Jean Bégault. Ma question, monsieur le ministre, concerne les problèmes et l'avenir de l'horticulture française.

L'horticulture représente en France une grande part de l'économie nationale et est porteuse d'une évolution importante pour notre commerce extérieur.

Elle représente, en effet, une valeur à la production de 8,5 milliards de francs, un rythme de croissance de 8,6 p. 100 par an, une consommation annuelle de végétaux qui a doublé en huit ans au sein des ménages, un marché de 17 milliards de francs à la consommation, plus que celle des boissons non alcoolisées, ou de café et thé réunis, un secteur créateur d'emplois. Avec 15 000 producteurs et 30 000 distributeurs, ce sont 45 000 entreprises qui emploient 150 000 personnes, dont 63 000 salariés.

À la production, on crée six à dix emplois par hectare de cultures sous serres, de fleurs coupées et de plantes en pot, contre un seul emploi pour cinquante à soixante hectares de grandes cultures.

Dans la distribution, entre 1980 et 1985, la progression des emplois a été de 6 p. 100 dans le commerce des fleurs, plantes et graines, contre 0,2 p. 100 pour l'ensemble du commerce de détail non alimentaire spécialisé.

Pourtant, les horticulteurs et pépiniéristes sont inquiets et les jeunes anxieux pour l'avenir.

Les événements du Golfe et leurs répercussions économiques, à travers la hausse du prix du baril du pétrole, mettent les producteurs français de l'horticulture dans une situation dramatique, le fuel domestique représentant encore avec le fuel lourd près de 70 p. 100 du combustible utilisé par les serristes français.

Les producteurs du Sud de la France, par exemple, vont subir de plein fouet ce renchérissement de la facture pétrolière, alors même qu'ils sont en train d'accomplir une véritable mutation destinée à s'adapter à la concurrence exercée par la production des pays en développement.

D'une manière plus générale, les entreprises horticoles, à l'instar du reste de l'agriculture, se sont engagées dans un vaste mouvement de rattrapage du régime général par le régime agricole.

Cette opération, dont les premières estimations attestent qu'elle se révélera très coûteuse pour les entreprises, ne doit pas s'effectuer sans qu'un certain nombre de mesures d'accompagnement aient été prises.

Les professionnels m'ont demandé d'être leur interprète en tant que président du groupe d'études sur l'horticulture à l'Assemblée nationale, qui comprend quatre-vingts députés de toutes les régions et de tous les groupes politiques.

Ils demandent, en particulier :

Premièrement, la récupération de la T.V.A. sur le fuel domestique à usage agricole.

M. le président. Monsieur Bégault, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Jean Bégault. Deuxièmement, une déduction pour autofinancement égale à 25 p. 100 de leur bénéfice.

Troisièmement, un crédit d'impôt-recherche. Le régime actuel prévu par l'article 244 quater B du code général des impôts, qui accorde un crédit d'impôt pour les dépenses de recherche, ne s'applique qu'aux entreprises industrielles et commerciales. En sont donc exclues les entreprises exerçant une activité agricole.

Quatrièmement, un allègement d'impôts pour les entreprises nouvelles.

Cinquièmement, enfin, le démantèlement de l'impôt sur le foncier non bâti. Vous en avez parlé longuement, monsieur le ministre, et nous espérons beaucoup une réforme rapide.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je voulais vous poser, persuadé que vous voudrez en tenir compte pour permettre le développement de notre horticulture. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous avez raison de nous signaler la situation de notre horticulture qui n'est pas aujourd'hui satisfaisante.

M. Philippe Auberger. Elle n'est pas florissante ! (Sourires.)

M. Louis Mexandeau. Quel esprit !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le déficit horticole en effet, traduction de cette situation, a atteint 3,2 milliards de francs en 1989 et notre production, en dépit d'une progression en valeur de 8,6 p. 100 par an, est loin de suivre la croissance de la consommation.

Rien que sur le plan intérieur, notre horticulture pourrait donc avoir de remarquables débouchés, et tout le monde y gagnerait. C'est dans ce cadre que doit s'inscrire la politique à mener en sa faveur.

Cette politique a porté en 1990 sur une intensification de l'effort pour construire de nouvelles serres et moderniser celles qui existent. L'intervention en faveur des serres a presque triplé entre 1987 et 1990.

En outre, un accord de principe a été donné pour la constitution d'un fonds de développement horticole en liaison avec les partenaires financiers et les professionnels.

Cet impératif de renforcement de l'outil commercial demandé par la profession est également pris en compte par le plan sectoriel horticole transmis aux instances communautaires dans le cadre d'un règlement relatif aux aides à la transformation et à la commercialisation agricole.

Par ailleurs, le ministère de l'agriculture et de la forêt s'attache au renforcement de la formation aux métiers de l'horticulture et poursuit son soutien à la recherche appliquée et à l'expérimentation.

Je souhaite comme vous, monsieur le député, que l'on fasse davantage pour soutenir un secteur très important pour notre économie quand on sait que la demande va s'accroître dans les prochaines années.

M. le président. Nous passons au groupe socialiste.

La parole est à M. Jacques Fleury.

M. Jacques Fleury. Monsieur le ministre, j'ai quelques scrupules à vous poser à nouveau la question qui vous a déjà été posée il y a quelques semaines et encore aujourd'hui et que vous avez vous-même abordée tout à l'heure dans votre exposé, c'est-à-dire celle des biocarburants, mais vous êtes mieux placé que moi pour connaître les vertus pédagogiques de la répétition. Et comme vous nous avez fait part de votre souhait de faire avancer ce dossier, l'unanimité qui s'exprime sur ces bancs ne pourra que vous y aider.

J'avais donc l'intention de vous poser deux questions très simples : quand va-t-on déboucher ? Vous nous avez déjà répondu que ce serait le plus vite possible. Et pourquoi ne débouche-t-on pas alors que la question est posée depuis de très longues années ?

Deux mesures semblent dépendre du gouvernement français : d'une part, l'inscription du diester sur la liste des carburants autorisés à la vente et, d'autre part, la définition d'une fiscalité particulière exonérant le diester et l'éthanol de la T.I.P.P. appliquée sur le gazole et sur les carburants en général. C'est une exonération qui est d'ailleurs pratiquée chez nos voisins allemands et dont on nous dit que l'effet serait neutre.

Ne le serait-il pas d'ailleurs que l'on pourrait tout de même souhaiter que cette exonération soit appliquée, compte tenu des avantages dont chacun ici connaît la variété, de l'utilisation des biocarburants : contribution à la sauvegarde de l'environnement, à la sauvegarde des ressources non renouvelables, à l'équilibre de notre balance des paiements, à notre indépendance énergétique et réorientation de notre agriculture vers des débouchés qui lui sont aujourd'hui défaut.

Au moment où l'on parle de surproduction dans d'autres domaines, de mise en jachère, au moment où l'on remet en cause les aides en raison justement de la surproduction, tel est un domaine dans lequel la subvention au produit serait tout à fait justifiable.

J'hésite à vous poser la question, monsieur le ministre, mais je voudrais en tout cas vous prendre à témoin de notre impatience. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, comme vous m'avez déjà posé la question, cela m'a au moins permis de m'y préparer. *(Sourires.)* Je vais essayer de donner quelques informations supplémentaires à l'Assemblée nationale.

Le bioéthanol, comme vous le savez, bénéficie depuis 1988 d'une fiscalité adaptée sous la forme d'une réduction de la taxe intérieure sur la consommation des produits pétroliers, plus connue sous la dénomination de T.I.P.P., d'environ 1,50 franc par litre par rapport à l'essence.

Une extension de cette mesure au bioéthanol utilisé dans la fabrication d'additifs aux supercarburants améliorerait les débouchés du bioéthanol qui se substituerait ainsi à un autre produit pétrolier, le méthanol, qui entre dans la fabrication de l'additif actuellement utilisé.

Cette mesure faciliterait l'utilisation du bioéthanol dans l'essence sous une forme techniquement bien adaptée, sans accroître l'avantage fiscal dont il bénéficie d'ailleurs depuis deux ans.

Quant à l'ester d'huile végétale, qui se substituerait au gazole, une exonération de T.I.P.P. sur l'ester utilisé comme carburant est demandée par la profession agricole afin de le

faire bénéficier d'un avantage fiscal par rapport au gazole, de 1,60 franc par litre, comparable à celui de l'éthanol par rapport à l'essence : 1,50 franc par litre, ainsi que je viens de le dire.

Je plaide ce dossier auprès du Premier ministre pour que, au même titre que pour l'éthanol, un effort fiscal soit consenti, qui serait à moyen terme compensé par les ressources générées par la production nationale plus importante induite d'oléagineux, d'huiles et d'esters.

Dans une première phase, le coût maximal de l'exonération demandée serait limité en tout état de cause à 45 millions de francs, correspondant à la capacité annuelle de production - 25 000 tonnes - du prototype industriel qui devrait alors être opérationnel dans le courant de 1991.

Sur le moyen terme, une production envisageable de 500 000 tonnes d'ester par an entraînerait une perte brute de recettes de 900 millions de francs pour la T.I.P.P. Cette perte serait, je pense, largement compensée par les recettes fiscales et sociales nouvelles générées par l'augmentation sensible de l'activité nationale en substitution de produits pétroliers importés.

Je ne peux donc que vous dire la parfaite harmonie de ma pensée avec la vôtre et j'espère que, vous comme moi, nous ferons avancer ce dossier et qu'un grand nombre de personnes nous y aideront. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. André Lejeune.

M. André Lejeune. Monsieur le ministre, il y a des zones défavorisées et, parmi elles, des zones qui le sont plus que d'autres.

Le dernier recensement a montré de façon très nette une accélération du processus de dépopulation. Ce processus va s'accroître si une volonté très affirmée de la collectivité nationale ne le prend pas en considération. Le poids des zones urbaines est tel que, consciemment ou non - et nous sommes tous concernés ici, chers collègues - on a négligé la campagne.

Je ne voudrais pas que le phénomène se poursuive. Faisons très attention ! Demain, il nous faudra accueillir les citadins ! Il est donc nécessaire que des hommes et des femmes continuent à s'installer dans nos campagnes. Que peuvent-ils y faire, sinon exercer le métier d'agriculteur ?

Ma question, monsieur le ministre, est également une affirmation : il nous faut aider davantage et également de façon plus différenciée, dans les petites régions que j'évoquais, l'installation des jeunes agriculteurs. L'entretien de la nature risque de nous coûter beaucoup plus cher demain.

Vingt agriculteurs producteurs de lait par an pendant cinq ans peuvent renverser une situation, à condition, bien sûr, que les quotas soient suffisants pour leur assurer un revenu minimal. Cela permettrait le maintien de cinq industries laitières. Telle est la demande que nous avons faite au niveau départemental avec mon collègue Gaston Rimareix.

Par ailleurs, monsieur le ministre, la Creuse se consacre essentiellement à la production ovine et bovine. En raison de la sécheresse et de la chute des cours de ces dernières années, 20 p. 100 de nos éleveurs ovins et bovins risquent, d'après les professionnels, de déposer leur bilan dans les semaines qui viennent.

Des mesures ont été prises. Il faut en féliciter le Gouvernement. Mais l'exportation de viande à des pays tiers n'ayant pas produit les effets escomptés, d'autres mesures s'imposent à court terme et à plus long terme. Nous reviendrons sur le long terme ainsi que vous l'avez indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Lejeune.

M. André Lejeune. J'ai quatre minutes, monsieur le président.

M. le président. Non ! On ne peut pas regrouper ses questions !

M. André Lejeune. Pour le court terme, on pourrait diminuer les charges - foncier non bâti, T.V.A. sur le fioul, etc. - mais aussi agir par des aides directes, peut-être plus ponctuelles, telles que celles qui avaient été accordées il y a quelques années, sur le report de la vente des brouards, aides qui pourraient être mensualisées.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, la politique d'installation se poursuit, heureusement, en zones de montagne, avec deux moyens d'intervention : la dotation aux jeunes agriculteurs et les prêts à moyen terme bonifiés.

En zones de montagne, le montant de la dotation aux jeunes agriculteurs varie entre des seuils plus élevés qu'en plaine : entre 108 000 et 162 000 francs. Les prêts spéciaux ont un taux d'intérêt plus faible, ce qui est normal : 2,75 p. 100, contre 4 p. 100 en plaine.

On peut constater d'ailleurs que le nombre de bénéficiaires en zones de montagne se maintient en valeur relative : 19 p. 100 de ceux qui s'installent le font en montagne et, en valeur absolue, ce chiffre tend à progresser, ce qui est un bon signe.

S'agissant de la restructuration laitière - le problème est tout à fait lié - le Gouvernement a mis en place pour les zones de montagne et les zones défavorisées un programme de rachat des quotas laitiers présentant les mêmes caractéristiques que celui mis en œuvre en plaine.

En ce qui concerne la crise du marché de la viande bovine qui a frappé les producteurs de viandes, c'est-à-dire le marché du maigre, les animaux brouards traditionnellement produits dans les zones allaitantes et vendus aux engraisseurs français et étrangers, notamment italiens, je vous rappelle que les éleveurs de la Creuse n'ont pas été oubliés dans les plans décidés par les pouvoirs publics en août et en septembre, qu'il s'agisse du report des cotisations, de céréales à prix réduit ou d'allègements des charges financières.

Par ailleurs, l'augmentation des indemnités compensatoires de handicaps de 4 p. 100 et le relèvement de leur plafond à cinquante « unités gros bétail » ont été mis en œuvre dès l'année 1990 à l'intention des éleveurs de ces zones allaitantes.

Cela ne veut pas dire que le ministère de l'agriculture et de la forêt se désintéresse aujourd'hui de ce marché du maigre, mais je vous rappelle que la Communauté européenne, malheureusement, nous interdit d'intervenir directement sur ce type de marché.

Je sais que certaines entreprises ont engagé des programmes de report des livraisons de ces animaux maigres. Ces programmes commencent à avoir une influence sur le marché du maigre. Peut-être ne sont-ils pas encore suffisants. La seule chose que je puisse vous dire, c'est que les pouvoirs publics vont suivre avec beaucoup d'attention ce marché, et je vous remercie de me l'avoir signalé.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Alaize.

M. Jean-Marie Alaize. Monsieur le ministre, je voudrais vous questionner à nouveau sur le financement de l'agriculture et en particulier sur les prêts bonifiés.

Intervenant devant le congrès du Centre national des jeunes agriculteurs avant l'été, votre prédécesseur, M. Henri Nallet, avait relevé le caractère crucial du financement des jeunes agriculteurs par le moyen des prêts bonifiés. Il n'excluait pas alors de négocier une rallonge de l'enveloppe de ces prêts afin d'éliminer les tensions si elles devaient persister.

Cette éventualité reste malheureusement d'actualité, car bien que l'enveloppe de 1990 ait été augmentée de 500 millions de francs, dont 300 millions expressément destinés aux jeunes agriculteurs, et en dépit de l'engagement d'une partie de la réserve nationale par décision du comité permanent du financement agricole du 3 mai pour venir en aide aux départements où des difficultés étaient apparues, des tensions persistent, qui se traduisent par des files d'attente, et la transition entre l'ancien système de distribution des prêts bonifiés et le nouveau ne contribue pas à raccourcir les délais.

Ma question est donc double : comment comptez-vous réserver les retards de mise à disposition des prêts agrés pour les dossiers instruits et parfois acceptés et quel dispositif sera dorénavant agréé pour faciliter la distribution des prêts avec la meilleure efficacité ?

M. André Lejeune. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. L'enveloppe des prêts bonifiés à l'installation, monsieur le député, est passée - vous l'avez indiqué - de 5 milliards de francs en 1989 à 5,3 milliards en 1990. Cela représente une progression de 6 p. 100, supérieure à celle de l'ensemble des enveloppes de prêts bonifiés.

Cette hausse traduit la priorité mise par les pouvoirs publics à l'installation des jeunes agriculteurs. Elle a permis de réduire très sensiblement les files d'attente - c'est, je l'ai dit, un point que je veux vérifier auprès du président Barsalou et du Crédit agricole - c'est-à-dire des autorisations de financement validées réglementairement, mais non délivrées du fait de l'insuffisance des quotas.

L'insuffisance des quotas, tout le problème est là.

Dès le premier trimestre, les files d'attente constatées au 31 décembre 1989 ont été intégralement résorbées, 1 300 millions de francs, soit trois mois de quotas, ayant été débloqués. Par la suite, des abondements opérés le 3 mai et le 17 juillet dernier ont permis de réduire les files d'attente à deux mois, durée qui correspond à un délai technique incompressible puisqu'elle renvoie à la capacité de réalisation des prêts par le système bancaire.

Au 30 septembre, les files d'attente représentaient 1 100 millions de francs, correspondant à 3,7 mois de quotas ; 80 p. 100 de ces files d'attente ont été automatiquement résorbés par la mise en place des quotas au quatrième trimestre, soit 940 millions de francs.

La masse nationale conservée permet de résorber intégralement le solde par la mise en place d'abondements dans les départements où les tensions sont les plus fortes. Les quotas du premier trimestre 1991 permettront d'absorber les files d'attente qui pourraient se constituer d'ici à la fin de l'année.

L'enveloppe des prêts d'installation nous permet donc, cette année, de faire face à la demande portant sur une aide qui reste une priorité des pouvoirs publics. Nous allons bientôt négocier avec le ministère de l'économie et des finances les prochains quotas. C'est là qu'il faut essayer d'améliorer les choses, si faire se peut.

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le ministre, ma question a trait à la formation agricole en Martinique.

Clef de voûte de l'économie coloniale qui a dominé nos îles par le passé, l'agriculture martiniquaise, je devrais dire antillaise, à l'orée du grand marché européen, semble bien mal en point.

De 1973 à 1989, 36 p. 100 d'exploitations en moins, une population active agricole réduite de 44 p. 100, une surface agricole utilisée qui passe de près de la moitié à un tiers de la superficie totale du département, tels sont, monsieur le ministre, quelques-uns des résultats de ces seize dernières années, que je vous laisse le soin d'apprécier.

Cependant, malgré ce déclin - qui, selon nous, n'est pas inexorable, - de l'activité agricole martiniquaise, nous croyons fermement au sauvetage et au décollage de notre agriculture et nous espérons, monsieur le ministre, que vous et le gouvernement dont vous faites partie serez à nos côtés pour démontrer que 1993 ne sonnera pas le glas de ce secteur de notre économie, si cette échéance est minutieusement préparée.

Le fer de lance de cette capacité de résistance et de reconstruction de notre agriculture est la formation, qui donnera aux femmes et aux hommes les moyens d'acquérir les compétences qui leur permettront d'aborder avec sérénité les années à venir.

Malheureusement, les structures pédagogiques existant aujourd'hui à la Martinique ne sont pas encore à la hauteur de nos ambitions, les enseignements proposés ne dépassant pas le cycle secondaire.

D'après les études que nous avons menées, il conviendrait, monsieur le ministre, de renforcer le cycle long qui existe déjà par la création d'un cycle « sciences agronomiques et techniques », qui permettrait d'accroître les possibilités d'accès des élèves à l'enseignement supérieur agronomique, et d'élever le niveau des formations proposées par la mise en place d'un cycle menant au brevet de technicien supérieur.

M. le président. Votre question, cher collègue !

M. Maurice Loua-Joseph-Dogué. Le conseil régional de la Martinique assumera les charges qui lui incomberont.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, vous engager à adopter ces mesures, garantie, pour nous, d'un avenir agricole qui serait plein de promesses ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, nous devons porter une particulière attention - je le ferai en liaison avec mon collègue Louis Le Penec - à l'avenir économique, notamment agricole, de la Martinique et plus généralement des Antilles, à la veille du grand rendez-vous de 1993. C'est une des préoccupations du Gouvernement, vous le savez.

En ce qui concerne le renforcement des moyens on peut, par exemple - ce serait une bonne chose - faire en sorte que l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer, qui intervient déjà dans votre département, puisse accroître son action. Les taux d'aide sont très attractifs. Une circulaire prévoit une aide égale à 20 p. 100 du montant des dépenses subventionnelles, majorée de 15 p. 100 pour les adhérents de tout groupement ou de groupements d'intérêt économique. C'est une formule qui correspond certainement bien aux besoins des agriculteurs de la Martinique.

Vous vous attachez par ailleurs à tout ce qui a trait à la formation. Comme vous le savez, les schémas de formation sont négociés chaque année entre l'Etat et la région. Je vous remercie d'appeler mon attention sur l'importance de cette question. Je vous promets d'y veiller.

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le ministre, voilà des années que les régions méditerranéennes, notamment la Provence-Côte d'Azur, connaissent le désastre dramatique des incendies. Plus de 200 000 hectares ont été ravagés par le feu ces trois dernières années.

Invoker seulement le soleil, la sécheresse, le mistral, voire les imprudences et les pyromanes pour expliquer ces sinistres est insuffisant. La situation actuelle est la conséquence des choix politiques et économiques gouvernementaux, choix qui conduisent à la fermeture des entreprises agricoles, ou sylvicoles, à l'abandon du couvert végétal et des forêts, au développement de la friche dans les zones agricoles.

Il est urgent de réagir et de prendre le mal à la racine. C'est le sens de notre proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les incendies dans les forêts françaises et les mesures globales et urgentes à prendre pour assurer leur protection, leur développement et leur valorisation.

Votre projet de budget ne va pas dans le sens des besoins. En effet, les crédits d'investissement dans le secteur de la forêt reculent et si les crédits de l'O.N.F. augmentent, c'est seulement de 2,1 p. 100, c'est-à-dire que, du fait de l'inflation, ils reculent.

Monsieur le ministre, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour créer les milliers d'emplois de forestiers de toutes catégories, comme l'exigent tous ceux qui se préoccupent de la protection de l'espace rural méditerranéen, afin que se développent à nouveau l'agriculture et l'élevage dans ces zones, que soient réduits les risques d'incendie et mise en œuvre, avec les autres ministres concernés, une politique à long terme alliant prévention, valorisation et défense de notre patrimoine ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le ministère de l'agriculture et de la forêt, monsieur le député, a consacré en 1990 un peu plus de 350 millions à la forêt méditerranéenne. Les incendies qui se produisent depuis de nombreux étés sont, en effet, un véritable drame national.

Certaines actions sont déterminées dès l'origine par la nature même du crédit, par exemple l'emploi de forestiers et de sapeurs. D'autres actions sont déconcentrées. C'est le cas, vous le savez, du conservatoire de la forêt méditerranéenne,

dont l'une des priorités est l'aménagement rural. Depuis cinq ans, 100 millions de crédits chaque année renouvelés - c'est une somme importante - lui sont consacrés.

Les décisions sont prises localement à partir de l'enveloppe mise à la disposition du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les comptes rendus d'utilisation font apparaître qu'environ 5 p. 100 des crédits du conservatoire de la forêt méditerranéenne sont, à la demande des départements, affectés à des actions d'aménagement rural. S'y ajoutent des actions de recherche que l'on peut chiffrer à 500 000 francs par an.

Enfin, quatre dossiers ont été envoyés à Bruxelles au titre de la procédure dite « de l'article 19 ». Trois concernent des expérimentations de pacage d'ovins en forêt méditerranéenne pour un million de francs. Nous attendons l'accord de la Communauté.

Il est désormais reconnu que le pâturage constitue l'un des outils de prévention des incendies en forêt méditerranéenne. Il faut cependant être parfaitement conscient des limites d'une telle pratique. Elle n'est pas utilisable partout, car la forêt est fragile, notamment dans le Midi.

Nous voulons aussi développer la recherche pour nous assurer de la faisabilité technique et économique de ce type de pacage. Nous entendons encourager aussi les opérations d'aménagement rural, notamment grâce aux crédits du conservatoire de la forêt méditerranéenne dont je viens de parler, et engager sur ces bases et de manière opérationnelle des projets en vraie grandeur couvrant un périmètre de 13 000 hectares, pour un montant maximum estimé à 5 millions de francs. Ces projets ont, eux aussi, été proposés à la Communauté au titre de l'article 19.

Enfin, le ministère de l'agriculture et de la forêt envisage des mesures législatives et un projet de loi qui, sur certains points, rejoint vos préoccupations, a été adopté il y a quinze jours en conseil des ministres afin de développer le pâturage des caprins et le brûlage dirigé hivernal. Il prévoit, en outre, la mention dans les plans d'occupation des sols de clauses obligeant les propriétaires à débroussailler autour de leurs maisons et à tenir en bon état les bas-côtés des chemins.

C'est donc une politique raisonnée, mais volontaire, allant au-devant de ce que vous demandez à juste titre, qu'il faudrait maintenant promouvoir dans ce domaine très important pour la communauté nationale.

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Monsieur le ministre - vous avez abordé ce point tout à l'heure - le contexte international pèse lourd dans le malaise actuel, à cause essentiellement de l'appétit insatiable des Etats-Unis et des multinationales, ce qui ne diminue en rien les responsabilités propres à notre Gouvernement dans la colère légitime des producteurs français.

C'est dans ce contexte que se déroulent les négociations sur les échanges commerciaux internationaux dans le cadre du G.A.T.T., ce gendarme à la solde des Etats-Unis. Tout se passe comme si les autorités européennes allaient au-devant des volontés américaines, qui veulent dominer le marché mondial de l'alimentation et régenter le monde, en proposant une réduction des crédits de soutien européen à l'agriculture de 30 p. 100, l'ouverture encore plus grande de nos frontières aux importations américaines et la limitation de nos possibilités d'exportation.

Cette proposition est totalement scandaleuse. Elle ruinerait des centaines de milliers d'exploitants français. Elle porterait des coups mortels à de nombreux secteurs agricoles. Elle défigurerait notre pays en faisant disparaître l'agriculture de régions entières.

Vous pouvez, monsieur le ministre, vous opposer à ces choix dévastateurs. Vous disposez pour cela d'un moyen simple et efficace : opposer le veto de la France au moment de l'adoption des propositions de la Communauté européenne.

Avez-vous la volonté politique suffisante pour résister à l'offensive américaine ? Opposerez-vous le veto français pour sauvegarder les intérêts de nos agriculteurs ?

M. Pierre Goldberg. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, la recherche d'une diminution générale et équilibrée des soutiens à l'agriculture dans le monde entier - je dis bien générale et équilibrée - n'est pas en soi une catastrophe. Il ne faut donc pas se polariser sur tel ou tel chiffre.

Le problème, c'est qu'au sein du G.A.T.T. certains veulent conserver leurs soutiens et demandent aux autres de renoncer aux leurs, ce qui reviendrait à créer les conditions d'un déséquilibre tragique pour l'agriculture des paysans de la Communauté. (*« Très juste ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le commissaire européen à l'agriculture, M. Mac Sharry - qui, comme son nom l'indique, est Irlandais - connaît bien les milieux agricoles. Il est considéré par le Gouvernement américain comme l'un des meilleurs défenseurs de l'agriculture communautaire...

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Eh bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... parce que - tout est relatif - il se cramponne à une baisse des soutiens de 30 p. 100, alors que les Américains demandent une baisse de 75 p. 100. C'est dire l'ampleur et la difficulté de la négociation.

Sans répéter tout ce que j'ai déjà dit, je rappelle que l'important, pour le Gouvernement français, est de maintenir les agriculteurs à la terre. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai insisté sur la déclaration faite sur une radio périphérique par M. Jacques Delors, président de la Commission de Bruxelles et dont les déclarations méritent qu'on s'y arrête. M. Delors ne dit pas autre chose que moi.

M. Jean de Gaulle. Et alors ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je répète aussi que si la France est aujourd'hui l'une des premières puissances économiques au monde - la quatrième - c'est parce qu'elle a une forte puissance exportatrice de produits agricoles. Si elle cessait d'être exportatrice de produits agricoles à l'intérieur de la Communauté et au-delà, elle serait placée dans une situation économique très grave.

Tel est l'enjeu des conversations de Luxembourg, et soyez certain que le Gouvernement français a parfaitement conscience de sa gravité. C'est la raison pour laquelle il défend vigoureusement les intérêts français dans l'agriculture mondiale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Charles Paccou.

M. Charles Paccou. Monsieur le ministre, la crise que subit l'agriculture frappe de plein fouet la région des Flandres qui, comme vous le savez, se situe en pleine zone frontalière.

L'inquiétude se révèle notamment parmi les éleveurs de bovins et d'ovins, d'une part, les producteurs de lait et de pommes de terre, d'autre part. Ces derniers craignent également que la fermeture de plusieurs gares de marchandises n'aggrave encore la situation.

On a beaucoup répété, au cours de ces dernières années, que notre position géographique, en plein cœur de l'Europe, constituait pour nous un atout. Aujourd'hui, nous craignons que cette position ne devienne plutôt un handicap.

Nous sommes, bien sûr, favorables à l'ouverture des frontières et à l'intégration rapide de la R.D.A. dans la C.E.E., mais pas à n'importe quel prix. Nous nous devons, en effet, de défendre aussi les justes et légitimes intérêts de nos agriculteurs.

Les cultivateurs des Flandres, sont reconnus pour leurs compétences et leur dynamisme. Cependant, le découragement et la lassitude se font jour.

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que l'agriculture, ce n'est pas seulement les exploitants, mais aussi toutes celles et tous ceux qui vivent directement ou indirectement de la profession : négociants, commerçants, entrepreneurs. Si des mesures ne sont pas prises, le découragement prendra le pas sur la volonté et de nombreux paysans cesseront leur activité, accroissant ainsi le chômage et augmentant par là même la désertification de nos campagnes.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes convaincu que le maintien d'un monde rural puissant et fort constitue un facteur d'équilibre de notre pays. Aussi je vous demande de bien vouloir me faire connaître les mesures que vous envisagez de prendre pour rassurer les agriculteurs des Flandres, notamment dans le domaine du contrôle des frontières.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le contrôle des frontières, monsieur le député, est très important. La crise de cet été, monsieur le député, nous l'a révélé à tous. Il est bon que j'explique à la représentation nationale comment fonctionne le système actuel, en m'engageant à faire preuve de la plus grande vigilance quant à son application.

Les dispositions relatives au contrôle à l'exportation et à l'importation des denrées animales ou d'origine animale prévoient que toutes ces denrées, à l'exception de celles qui sont en simple transit international sans rupture de charge, doivent subir une inspection menée par les services vétérinaires de l'Etat.

Je vais expliquer comment les choses se passent pour les denrées communautaires harmonisées, pour celles qui ne sont pas harmonisées et, enfin, pour les denrées des pays extérieurs à la Communauté.

Pour les denrées communautaires harmonisées, les documents d'accompagnement, c'est-à-dire les certificats de salubrité et l'attestation relative aux conditions de transport, sont systématiquement vérifiées. De plus, par sondages, la denrée est physiquement contrôlée. La marchandise reçoit, en cas de conformité, un laissez-passer sanitaire qui permet son dédouanement. Dans le cas contraire, elle est refoulée.

Des prélèvements sont réalisés aussi par sondages, selon une même politique, sans consigne des denrées. Après connaissance des résultats, lorsque les anomalies sont constatées, le sondage devient permanent avec consigne des denrées, jusqu'à ce que les résultats deviennent régulièrement conformes. Les autorités sanitaires des pays de provenance sont averties de la mise en place de cette procédure dite « de suspicion légitime ».

Pour les denrées communautaires non harmonisées, les contrôles systématiques portent sur les documents d'accompagnement, les conditions réglementaires de transport, d'emballage, de marquage et de présentation. Les exigences relatives aux produits précisées sur les certificats sanitaires sont établies à l'avance sur la base d'accords bilatéraux. Les contrôles analytiques sont réalisés par sondages, selon les mêmes modalités que pour les précédentes denrées et avec les mêmes sanctions.

Pour les denrées des pays tiers, les contrôles sont renforcés systématiquement en ce qui concerne les documents, le transport, l'emballage, le marquage et la présentation par sondages approfondis pour les prélèvements et analyses. Une expédition sur X est testée - je ne donne pas le chiffre volontairement - sans consigne systématique dans le cas général, mais avec consigne dans l'attente des résultats dès qu'une analyse se révèle défavorable pour certains produits à risque sanitaire.

Les sanctions d'inspection sont la délivrance d'un laissez-passer sanitaire et les dédouanements, lorsque tout est conforme, le refoulement des denrées dans le cas contraire et la saisie avec destruction.

Le dispositif que je viens de décrire est actuellement en vigueur. Il sera bien évidemment réformé, modifié dans les années qui viennent pour intégrer davantage les notions de Marché unique européen et de limitation des contrôles aux seuls pays tiers dans une quinzaine de postes français sélectionnés, parfaitement équipés et pourvus de personnel nécessaire pour jouer le rôle de postes sanitaires communautaires, ce qui suppose évidemment que les douze pays fassent un contrôle efficace à la frontière de l'ensemble de la Communauté. Les contrôles des échanges entre Etats membres ne se feront plus que par sondages aléatoires et à destination. Ils donneront lieu, en cas d'anomalie, à une information de l'Etat membre d'origine et de la commission mais plus jamais à des refoulements compte tenu de la notion nouvelle de Marché unique européen. Il faut que, d'ici à 1993, cette prise de conscience et cette solidarité jouent à plein.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Monsieur le ministre, les manifestations agricoles qui se déroulent en permanence depuis plusieurs mois dans nos régions correspondent à un appel au secours, à un désespoir que votre projet de budget n'a pas entendu.

A part peut-être la viticulture, tous les secteurs de production connaissent des difficultés graves : crise catastrophique dans les élevages bovins et ovins, baisse rapide des prix pour les céréales et les oléoprotéagineux. Et, depuis quelques semaines, les signaux s'allument au rouge dans les secteurs porcins et laitiers. Même les quotas laitiers avec leur « carcan administré » ne parviennent plus à enrayer la chute des cours.

Les négociations du G.A.T.T., avec les récentes propositions catastrophiques de la C.E.E., font entrevoir une accélération de cette dégradation de la situation agricole.

Les récentes déclarations du commissaire européen à l'agriculture annonçant une très probable nouvelle baisse des quotas laitiers européens de 4 à 5 p. 100 aggravent encore l'inquiétude des éleveurs.

Or votre projet de budget constitue une véritable démission gouvernementale face à ces difficultés de nos agriculteurs.

Il aurait été logique que des crédits supplémentaires soient inscrits au chapitre 44-53 titre IV pour disposer des moyens financiers nécessaires à cette crise grave et surtout pour mettre en œuvre des mesures économiques et sociales sectorielles préventives pour sauvegarder l'avenir.

Il aurait été lucide notamment de prévoir la mise en œuvre d'un nouveau plan de restructuration laitière pour éviter des baisses autoritaires de production dans tous nos élevages laitiers et de consolider nos instruments d'intervention économiques dans les secteurs de la viande porcine, bovine et ovine.

Dans ces conditions, quelles solutions, monsieur le ministre, comptez-vous, dans le cadre de votre budget, apporter à ces graves problèmes ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, la Communauté économique européenne a institué, comme vous le savez, au mois de mai 1990, un programme de rachat visant à libérer 600 000 tonnes de quantités de référence par les producteurs situés dans les zones de plaine. Il est prévu à cet effet une prime unique d'un montant de 36 ECU par quintal, soit environ 2,91 francs par litre. Ce taux de rachat est voisin de celui pratiqué lors des derniers programmes mis en œuvre en France.

Afin d'éviter toute discrimination entre les producteurs, le Gouvernement a complété ce dispositif sur des fonds nationaux pour les producteurs situés en zone de montagne et défavorisée. Ces deux programmes poursuivent ainsi l'effort de restructuration laitière engagé par l'État depuis 1984. La réallocation des quantités libérées s'effectuera en priorité vers des exploitations laitières de dimension modeste. Elles s'effectueront en tenant compte des zones de collecte et ne viendront pas perturber, j'espère, les équilibres régionaux actuels.

En ce qui concerne le G.A.T.T. - on en a déjà surabondamment parlé, mais il est tout à fait normal que vous demandiez, tellement le sujet est important, des compléments d'information -, je voudrais insister, même si je l'ai fait déjà dans mon propos liminaire, - sur ce que nous avons obtenu de la commission, qui n'est pas négligeable. Je le rappelle en quelques mots.

Le Conseil, qui n'a pas encore pris de décision parce que, justement, la France s'y est opposée considérant qu'il fallait encore améliorer le dossier, a déjà reconnu et enjoint à la Commission un certain nombre de choses qui, désormais, sont empêchées.

A savoir que tout engagement séparé concernant les subventions à l'exportation ne serait pas acceptable. Cela préserve la possibilité de continuer à soutenir, quand c'est nécessaire du fait de la conjoncture internationale et des soutiens dont bénéficient les agriculteurs des pays tiers, les exportations communautaires de céréales vers l'extérieur.

Les partenaires de la Communauté devront prendre des engagements équivalents. Si demain, nous nous apercevions - je dis les choses crûment - que les États-Unis continuent de

soutenir les exploitations agricoles sous la pression du Congrès, nous ne serions plus liés par les engagements que nous aurions pris. Il est important que ce soit bien précisé.

Par ailleurs, nous sommes libérés de la menace de voir entrer en franchise quelque 10 millions de tonnes supplémentaires de substituts aux céréales ou aux oléagineux comme les glutens de maïs ou les tourteaux.

Enfin, le Conseil des ministres de l'agriculture invite la commission de Bruxelles - au cours des négociations qu'elle mènera, à faire en sorte qu'une préférence communautaire suffisante soit assurée pour les produits communautaires, dont le soutien sera réduit. A cet égard, le Conseil rappelle la position prise par la Communauté, présentée au G.A.T.T. en décembre 1989, notamment en ce qui concerne la réduction de l'élément fixe. Donc, nous avons obtenu, en compensation, une politique de préférence communautaire, ce qui n'était pas du tout acquis au départ.

Enfin, des mesures d'accompagnement sont prévues, dont on ne pourra, bien entendu, connaître l'ampleur que lorsque la négociation G.A.T.T. sera achevée.

M. le président. La parole est à M. Charles Paccou.

M. Charles Paccou. Monsieur le ministre, l'égalité de Français devant la loi est l'un des principes fondamentaux de la République. Un dossier très sérieux, publié par l'I.N.S.E.E. et commenté par la presse spécialisée, montre la faiblesse des pensions des anciens exploitants et salariés agricoles et la disparité qui existe dans ce domaine.

Selon ce dossier de l'I.N.S.E.E., il apparaît effectivement que, dans notre pays, les titulaires des petites retraites sont principalement les anciens exploitants agricoles et les plus âgés des commerçants et artisans. Les 10 p. 100 de retraites les plus faibles sont versés dans plus de deux tiers des cas à d'anciens agriculteurs, tant chez les hommes que chez les femmes.

En 1988, la retraite moyenne mensuelle d'un ancien exploitant agricole s'élevait à 2 089 francs par mois pour un homme et à 1 330 francs pour une femme, soit 1 720 francs en moyenne. La même année, aides familiaux et conjoints d'exploitant ne recevaient que la retraite forfaitaire de base, soit 1 178 francs.

D'après cette étude, seuls les chefs d'exploitation percevaient un complément, dont le montant était d'ailleurs particulièrement limité.

Il apparaît également que les anciens salariés agricoles touchaient en moyenne 3 480 francs par mois en 1988, soit 3 650 francs pour les hommes et 2 700 francs pour les femmes. La retraite moyenne dans le régime général des salariés s'élevait la même année à 7 150 francs par mois, ce qui est naturellement une très bonne chose.

Monsieur le ministre, je suis persuadé que vous comme moi trouvez cette situation particulièrement injuste. Je sais que nous ne parviendrons pas à une équivalence de retraite d'un seul coup de baguette magique, mais j'aimerais connaître les mesures inscrites dans le projet de budget permettant d'apporter un début de solution à ce problème.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, votre question est posée en termes très modérés, et je partage tout à fait votre analyse.

En ce qui concerne les exploitants agricoles, la montée du régime agricole va remédier progressivement à des insuffisances graves - vous l'avez dit et je suis tout à fait de votre avis - que nous constatons aujourd'hui.

Les nouveaux retraités agricoles bénéficieront d'un nombre de points de retraite proportionnelle double par rapport à ceux qui ont pris leur retraite il y a une douzaine d'années.

Par ailleurs, et surtout, après l'abaissement de l'âge de la retraite, qui, à compter du 1^{er} janvier 1991, sera ramené pour les agriculteurs à soixante ans comme pour les autres retraités, ce qui n'est que justice, des textes récents ont enfin achevé l'harmonisation complète des droits à retraite des agriculteurs avec ceux des autres catégories, avec notamment la création d'une tranche permettant d'acquiescer annuellement soixante-seize points de retraite proportionnelle.

Par ailleurs, un décret qui sera publié très prochainement mettra en place pour les agriculteurs un régime de retraite complémentaire adapté aux besoins des agriculteurs. Ceux qui le souhaitent pourront adhérer à ce régime, dont la gestion sera confiée aux caisses de mutualité sociale agricole et

ils pourront se constituer des droits à retraite moyennant des cotisations qui seront fiscalement déductibles de leurs revenus.

Pour ce qui est des salariés agricoles, comme vous le savez, les retraites de base sont calculées exactement comme celles des salariés relevant du régime général. Ils bénéficient également comme les autres salariés de retraites complémentaires. Evidemment, leurs retraites sont fonction de ce qu'étaient leur salaire et leurs revenus. C'est parfois là, bien sûr, que réside un problème.

M. le président. Au titre des non-inscrits, la parole est à M. Michel Carcelet.

M. Michel Carcelet. Permettez-moi, monsieur le ministre, d'émettre un vœu : celui de ne plus avoir à intervenir l'an prochain sur la production de biocarburants.

J'ai entendu vos réponses à mes collègues. Elles me rassurent. Mais depuis 1982, c'est-à-dire la date de création de la commission consultative pour la production des carburants de substitution, à laquelle j'ai participé pendant six ans, j'ai eu l'impression de prêcher dans le désert tous les ans au moment de la discussion budgétaire de votre ministère. Je souhaite donc que l'intérêt actuel pour les biocarburants ne soit pas lié à la situation précaire des pays du Golfe, mais qu'il résulte d'une prise de conscience de l'intérêt que cette production présente pour l'agriculture française.

Entre la jachère et la décision de réserver des surfaces agricoles destinées à des productions agro-industrielles, le choix est facile à faire. Je pense que le surcroît d'activité qu'une telle décision entraînerait doit vous permettre de convaincre votre collègue chargé du budget que l'effort fiscal à effectuer serait réduit.

Mais je suis persuadé également, monsieur le ministre, que, si vous gagnez le pari de l'éthanol et des di-esters, vous redonnerez confiance aux agriculteurs et qu'ils s'engageront dans un programme ambitieux de productions destinées à l'industrie, ce qui constitue une part importante de l'avenir agricole d'une région comme la mienne.

C'est pourquoi je souhaite vivement, monsieur le ministre, votre succès dans le domaine des biocarburants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je vous remercie de vos vœux. Je les accepte bien volontiers. C'est un dossier que, je le sais, vous connaissez bien vous aussi. Vous savez que les perspectives envisageables au développement des biocarburants en font maintenant une alternative crédible à la jachère. Ce serait quand même mieux que d'avoir des jachères ! Cela est encouragé par Bruxelles et permettrait de desserrer, vous l'avez dit, la contrainte énergétique extérieure, même au-delà de la crise du Golfe.

Le développement des carburants agricoles exige de voir prendre dans un très proche avenir des mesures d'ordre réglementaire et fiscal. C'est la seule chose qui manque. Pour le reste, nous sommes prêts.

Pour l'éthanol, s'agissant de l'origine betteravière ou céréalière, une T.I.P.P. particulière a déjà été adoptée pour l'éthanol introduit directement dans les carburants. Il conviendrait maintenant d'accorder le même dégrèvement à l'éthanol utilisé dans la fabrication de ce produit E.T.B.E., où l'éthanol se substitue à un produit pétrolier qui s'appelle le méthanol. Une telle mesure rendrait cet additif compétitif et utilisable dans les carburants.

Le biocarburant obtenu à partir des huiles végétales paraît le plus prometteur. Le développement passe par deux mesures à prendre dans les prochaines semaines. Vous voyez que je suis optimiste. J'espère que je ne reviendrai pas devant vous la tête basse. Ces deux mesures consistent à autoriser la commercialisation d'esters d'huiles végétales ou de mélanges gazole-esters et, à exonérer l'ester de la T.I.P.P. égale à 1,60 franc par litre pour le gazole, pour assurer sa compétitivité de façon durable. Une usine pilote industrielle d'une capacité de 25 000 tonnes d'esters est d'ailleurs projetée à Compiègne ; elle sera soutenue à Bruxelles dans le cadre de la valorisation non-alimentaire des productions agricoles. Les négociations engagées avec les autres ministères - les finances, l'industrie - se sont intensifiées compte tenu de l'intérêt que représentent ces carburants de substitution dans le contexte actuel. La réduction ou la suppression de la taxe

intérieure sur les produits pétroliers, qui trouve sa justification dans les recettes fiscales et sociales que générerait immédiatement une production nationale d'éthanol ou d'esters, paraît en effet indispensable pour ne pas handicaper le développement de ces carburants d'origine agricole.

Je vous ai dit pourquoi votre fille était muette. J'espère qu'on lui rendra - ou plutôt donnera - la parole ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Maurice Sergheraert.

M. Maurice Sergheraert. J'avais souhaité intervenir dans la discussion générale, mais le temps de parole dont disposent les non-inscrits est si réduit qu'il devient impossible de se faire entendre !

M. Guy Bêche. Ne le perdez pas !

M. Maurice Sergheraert. Député d'une région en grande partie à caractère agricole, j'aurais voulu exposer les graves problèmes de nos agriculteurs et préconiser l'usage des biocarburants. Mais comme ces sujets ont été traités par la plupart de mes collègues et que vous y avez répondu, monsieur le ministre, je voudrais vous poser une question plus spécifique.

Votre prédécesseur, M. Nallet, a été appelé à plusieurs reprises à répondre à des interventions à propos de règlements sanitaires visant les productions porcines et bovines, par opposition aux règlements beaucoup plus laxistes appliqués dans les pays voisins. En effet, certains produits anabolisants sont totalement interdits en France pour des raisons tout à fait justifiées de protection du consommateur, alors que des pays voisins, en particulier les pays limitrophes à ma région, les utilisent de manière courante sans subir les conséquences qui devraient en découler.

Il faut noter que, récemment, trois abattoirs belges se sont vu interdire l'abattage bovin pour ces motifs et que, très rapidement, la levée d'interdiction a été prise en particulier pour l'abattoir de Mouscron, et ce au grand dépit des fonctionnaires qui avaient relevé les infractions.

Cette disparité dans les textes - et leur application - crée pour nos agriculteurs une position de faiblesse entraînant des conséquences pécuniaires et de rentabilité plus faible de leur exploitation, sans négliger pour autant les activités qui découlent de cette production, tel l'abattage dans nos abattoirs publics et privés français.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez nous apporter des précisions sur les mesures envisagées dans le cadre européen qui permettraient de sanctionner les infractions et d'équilibrer dans ce domaine les règles de production donnant ainsi à nos agriculteurs des possibilités de concurrence et d'implantation sur le marché européen.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, devant les fraudes manifestes de certains partenaires qui utilisent encore des anabolisants ou ces nouveaux activateurs de croissance que l'on appelle les bêta-agonistes...

M. Gérard Gouzes. La Belgique !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... il y a eu diverses interventions du ministère de l'agriculture. D'abord, des représentations auprès de la Commission de Bruxelles, ensuite un renforcement des contrôles à nos frontières.

L'ensemble de ces contrôles a porté sur 30 000 prélèvements pour la recherche d'anabolisants, 1 600 prélèvements pour la recherche de ces nouveaux activateurs, les bêta-agonistes pendant la seule année 1989. Les résultats sont éloquentes puisque, pour les contrôles par sondage, 3,9 p. 100 se sont révélés positifs pour les produits français, ce qui est important, et 22,5 p. 100 pour les produits importés, ce qui est gigantesque.

Ces résultats justifient pleinement la rigueur dont ont fait preuve nos vétérinaires aux frontières. Nous continuerons à le faire quelles que soient les réactions de protestation que l'on puisse enregistrer.

De plus, depuis le mois de juillet 1990, les contrôles ont été accrus sur les viandes même si, techniquement, ils sont plus délicats et plus incertains que sur les animaux vivants, afin d'éviter une évolution perverse de nos importations, le

volume des viandes risquant de s'accroître au détriment de celui des animaux vivants - puisque, lorsqu'il s'agit de viande abattue, le contrôle est plus difficile.

Ces contrôles aux frontières se sont évidemment traduits par des sanctions contre les opérateurs fautifs : saisies des produits impropres à la consommation, interdiction d'exportation des négociants sur les abattoirs étrangers concernés.

Dans l'attente d'une remise à plat de la réglementation communautaire - et c'était l'objet de nos travaux le 15 octobre au matin - nous mettrons tout en œuvre pour renforcer les contrôles actuels aux frontières françaises.

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le ministre, je souhaite, moi aussi, vous interroger sur les biocarburants agricoles. En effet, maire d'une grande ville, je mène depuis deux ans une expérience importante en matière de transports en commun urbains puisque quatre autobus fonctionnent intégralement à l'alcool, expérience qui s'est révélée positive et dont je tiens à votre disposition l'étude scientifique.

Les précédents orateurs ont déjà exposé tous les avantages que présentait l'emploi de l'éthanol carburant à partir du blé, de la betterave ou du topinambour, et de l'huile de colza. Je n'y reviendrai pas. Pour l'agriculture, ce serait un moyen d'échapper au gel des terres, de créer des emplois autour des unités de fabrication des biocarburants.

Cela permettrait de disposer de carburants plus propres pour l'environnement que le pétrole, qui a l'inconvénient de ne pas être renouvelable et de se trouver dans des zones stratégiquement fragiles.

Ces biocarburants devraient être utilisés essentiellement en agriculture et pour faire fonctionner les transports en commun des grandes villes.

Je suis prêt à tenter au niveau d'une région l'expérience pragmatique que j'ai conduite à Tours pour les transports en commun. Le président du conseil régional est d'accord, ainsi que l'entourage du Premier ministre.

Je suis également prêt à réunir avec l'Etat une équipe mixte, composée de techniciens, de financiers et de fiscalistes, qui travaillerait en liaison avec la distillerie d'Artenay, laquelle fournit déjà l'alcool utilisé par les autobus et les cent véhicules municipaux de la ville de Tours.

M. Gérard Gouzes. Très bonne idée !

M. Jean Royer. Ma question est double, monsieur le ministre.

Premièrement, êtes-vous prêt, vous aussi, à soutenir cette expérience ?

Deuxièmement, acceptez-vous de nous déléguer vos spécialistes qui, aux côtés des représentants des ministères de l'industrie et du budget et de ceux des milieux professionnels agricoles et des collectivités territoriales, participeraient à l'équipe de montage et de contrôle de cette expérience ?

En ce qui nous concerne, nous y mettrons toute notre foi et toute notre rigueur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre, et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je vous réponds deux fois oui : oui, pour soutenir cette expérience dont j'avais, comme tous les membres de cette assemblée, entendu parler ; oui, pour vous déléguer des spécialistes.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. L'utilisation des produits de l'agriculture à des fins non alimentaires est une priorité pour l'économie nationale et, bien entendu, pour notre ministère. Cette priorité se manifeste tant au niveau des recherches soutenues dans le cadre du programme Aliments 2002 qu'au niveau de la gestion des marchés agricoles avec la mise en place de la jachère dite industrielle obtenue désormais au niveau européen. Et puisque l'on a avancé au niveau européen, il est important que la France marque des points en ce domaine.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit à propos des deux types de carburants, d'autant que vous connaissez parfaitement ce dossier. Je me bornerai à ajouter, mais vous y avez fait allusion, que l'on peut également, par utilisation des

céréales, produire des substituts du plastique. Ainsi, grâce au maïs, on peut produire de l'amidon qui permet de fabriquer des sacs biodégradables.

Il y a là une piste industrielle très importante pour l'avenir de notre agriculture. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'U.D.C.

La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Monsieur le ministre, j'évoquerai d'abord la crise qui frappe la filière bovine.

L'Orne, terre d'élevage, est touchée de plein fouet par la chute des cours de la viande et par la sécheresse. Les agriculteurs sont véritablement désarmés. Ils attendent des réponses nettes et constructives en matière sociale, fiscale et financière, et non des propositions de rafistolage. Je vous remercie par avance des réponses précises que vous pourrez nous fournir.

Je voudrais aussi aborder le problème du classement en zones défavorisées de certaines régions de notre territoire menacées de plus en plus de désertification.

Dans mon département, le Perche, le pays d'Auge et le pays de Carrouges ont bénéficié de la part de la Communauté européenne de ce classement, qui leur donne accès à différentes aides, notamment aux prêts bonifiés et à une D.J.A. revalorisée de 30 p. 100. Toutefois, le pays d'Ouche en est exclu en raison d'un certain arbitraire dans le calcul des densités de population.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait envisagé, à la suite de mes demandes réitérées, de procéder à une révision du zonage, commune par commune. Aussi, les élus comme les responsables agricoles, remobilisés par l'espoir qu'a fait naître cette réponse, ont déposé des dossiers très argumentés. Votre prédécesseur nous avait également indiqué qu'un bilan des actions conduites serait établi à l'automne. Où en sont les choses aujourd'hui ?

Enfin, dans le même ordre d'idée, je vous indique que certaines communes situées dans les zones classées, notamment dans les pays d'Auge, du Merlerault et du Perche, n'ont pas été retenues dans le dispositif parce que les limites cantonales ne correspondent pas à celles des régions agricoles ou à celles des zones défavorisées déjà définies. Les exploitants de ces communes ne comprennent pas pourquoi ils sont les seuls de leur canton à être exclus.

Pour les agriculteurs, le canton reste une réalité bien vivante, et nous entendons défendre l'unité cantonale. Dans ces conditions, que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour remédier à cette injustice ? Il y va de la vie de nos régions rurales ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En ce qui concerne, monsieur le député, les graves problèmes qui se posent dans le secteur de la viande bovine, nous connaissons dans peu de temps les résultats des mesures qui ont été adoptées le 26 septembre dernier.

S'agissant du classement en zone agricole défavorisée, vous savez qu'il relève de la compétence de Bruxelles. Au reste, la Commission des communautés européennes a modifié, à la fin de l'année 1989, la liste communautaire des zones agricoles défavorisées, conformément aux dispositions d'une directive européenne. Cette extension a porté sur le classement de 1 585 000 hectares supplémentaires de surface agricole utile et a concerné plus de 2 000 communes françaises réparties dans quarante-deux départements et quinze régions.

En ce qui concerne le pays d'Ouche, que je connais très bien, je peux en parler avec vous et plaider en sa faveur à Bruxelles. Toutefois, la réponse à la question que vous avez soulevée ne dépend pas, malheureusement pour vous, pour moi, que de nous deux.

La proportion des zones agricoles défavorisées en France a été portée de 40 à 45 p. 100 de la surface agricole utile, ce qui représente 4 475 000 hectares en zone de montagne, soit 6 143 communes, et 9 532 814 hectares en zone défavorisée hors montagne, soit 10 325 communes.

Toute zone agricole sollicitant un classement communautaire en zone défavorisée doit présenter des caractéristiques socio-économiques et démographiques conformes aux règlements en vigueur. Ces caractéristiques seront fournies par les

derniers recensements généraux de l'agriculture et de la population lorsque les résultats de ceux-ci seront définitivement connus. A cet effet, le conseil général du génie rural des eaux et forêts est investi d'une mission de réflexion sur la situation des zones agricoles défavorisées et sur les critères de classement à leur appliquer en fonction des résultats de ces recensements.

Dans ce contexte, je vous promets d'étudier le cas des communes de l'Orne, dont vous m'avez parlé.

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Je voudrais revenir sur le problème de financement de l'agriculture.

Il existe encore, monsieur le ministre, des agriculteurs qui croient en leur avenir. Et comment ne pas y croire avec eux, même si cela relève du défi ?

Mais, alors, comment ne pas tirer avec eux une sonnette d'alarme - et nous sommes nombreux sur ces bancs à le faire - pour attirer votre attention sur la situation catastrophique du financement de l'agriculture.

La modernisation de ceux qui veulent préparer l'avenir en modernisant leur outil de travail ne doit pas être entravée. Mais comment voulez-vous que cela soit possible si le délai d'attente pour obtenir un prêt spécial de modernisation est de l'ordre de trente à trente et un mois ? Vous nous avez indiqué tout à l'heure que vous attendiez les résultats d'une enquête pour avoir les chiffres exacts concernant la durée de ce délai d'attente. Eh bien, je peux d'ores et déjà vous indiquer que ce délai est de dix trimestres en Haute-Savoie et de trente-cinq mois dans les Deux-Sèvres. Cette situation est insupportable pour les agriculteurs !

Peut-être avez-vous d'autres priorités pour l'agriculture, monsieur le ministre, mais je vous demande tout de même de ménager les agriculteurs qui croient encore à leur avenir. Agissez pour eux et réduisez les files d'attente d'ici à la fin de l'année ou, à tout le moins, pour 1991.

Ma question sera donc simple : que pouvez-vous annoncer aujourd'hui aux jeunes agriculteurs pour la fin de l'année et qu'en est-il des discussions engagées avec le ministre des finances pour la campagne 1991 ?

Les chiffres que je vous ai cités vous donnent la mesure de l'ampleur des retards accumulés. Les jeunes agriculteurs attendent une réponse qui soit à la hauteur de leurs difficultés et à la hauteur de l'enjeu de la modernisation.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Vous m'interrogez, monsieur le député, sur les files d'attente pour les prêts spéciaux de modernisation.

Comme vous savez, la suppression du monopole du Crédit agricole pour la distribution des prêts bonifiés n'a pas, heureusement, entraîné la désorganisation du financement de l'agriculture que certains craignaient et redoutaient. Les mesures transitoires, prises en 1990, ont bien sûr réservé au Crédit agricole la majeure partie des enveloppes des prêts - 8,8 milliards de francs sur 14,3 milliards - pour apurer les files d'attente de la fin de 1989. Quand je parle de files d'attente, je parle de ceux qui sont à l'intérieur des enveloppes de prêts bonifiés consentis par le ministère de l'économie et des finances, et non de ceux qui sont hors enveloppe pour qui l'attente est beaucoup plus longue.

Les files d'attente à l'intérieur des enveloppes de prêts bonifiés consentis par le ministère de l'économie et des finances ont donc pu être apurées à partir de la fin 1989, et on a pu couvrir tous les prêts demandés en 1990 mais qui étaient inscrits dans des plans pluriannuels agréés antérieurement.

S'agissant des prêts spéciaux de modernisation, la réserve du Crédit agricole représentait 4,460 milliards de francs sur une enveloppe totale de 5,100 milliards de francs. Sur cette réserve, les demandes en instance au 30 septembre correspondaient à un volume inférieur à deux mois de demandes, c'est-à-dire réduites au stock technique minimum.

En revanche, sur la sous-enveloppe des prêts de modernisation ouverte à la concurrence, qui ne représentait que 12 p. 100 de l'enveloppe totale, la pression de la demande a été plus vive et de réelles files d'attente, auxquelles vous venez de faire allusion, sont apparues récemment.

La suppression du système de réserve d'antériorité du Crédit agricole à partir de 1991 devrait entraîner *ipso facto* une dilution de ces files d'attente qui, comparées à l'enveloppe totale, seront ramenées à une proportion plus normale.

Restera le problème de ceux qui sont en dehors des enveloppes consenties. Et je suis d'accord avec vous pour reconnaître qu'il y a là un réel problème.

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur le problème des charges sociales.

Le projet de B.A.P.S.A. mérite d'être recalé pour trois raisons : d'abord, les cotisations augmentent de 7 p. 100 ; ensuite, le démantèlement des taxes est stoppé ; enfin, la subvention du budget général est nettement insuffisante.

Le dérapage des cotisations recouvre l'augmentation sur la base cadastrale et fiscale. Or dans la présentation du B.A.P.S.A., on ne distingue pas les deux assiettes. Quel est donc le rendement de la nouvelle base fiscale ?

A ce propos, nous savons tous que le rendement des cotisations assises sur le revenu fiscal a dépassé les prévisions. Le bénéfice avait été sous-estimé, puisqu'il y a eu un excédent de recettes. Or au lieu de garder une ligne de réserve, vous avez diminué la participation de l'Etat de 100 millions de francs. Entre la première présentation du budget pour 1991 et la sortie du « bleu », vous avez augmenté de 100 millions les cotisations des agriculteurs. Alors, pourquoi ne pas se servir de cette possibilité pour alléger les cotisations des exploitations particulièrement affectées par la crise ?

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Germain Gengenwin. Cette crise ne manquera pas non plus de se traduire par des déficits d'exploitation, compte tenu de la détresse de nombre d'exploitants. A cet égard, je rappelle simplement pour mémoire notre position visant à la prise en compte des déficits pour leur valeur réelle dans la moyenne des revenus.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Je poserai juste une dernière question, monsieur le président.

Quelles sont, monsieur le ministre, les incidences sur le B.A.P.S.A. de la contribution sociale généralisée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous avez posé deux questions concernant les B.A.P.S.A.

La réforme du B.A.P.S.A. - j'en parlais tout à l'heure avec les responsables de la mutualité sociale agricole, tout près d'ici - tend à prendre progressivement davantage en compte les différents revenus des agriculteurs. On ne peut qu'être d'accord avec ce principe. Nous sommes dans une période de transition. Par conséquent, c'est un peu plus compliqué.

Vous me demandez pourquoi les 1 100 millions de francs d'excédents du B.A.P.S.A. non utilisés ne serviraient pas à alléger d'autant les cotisations demandées aux agriculteurs en difficulté.

Je ne vais pas me cacher derrière le budget, mais vous savez que lorsqu'on construit un budget, pour quelque ministère que ce soit, on négocie forcément avec le ministère de l'économie et des finances. Cela dit, la transparence impose que je vous dise quelles sont les conversations que nous avons eues avec le ministère de l'économie et des finances.

Selon le ministère de l'économie et des finances - et ce raisonnement peut être partagé par tous - le B.A.P.S.A. a, pendant des années, été alimenté par un mécanisme de solidarité nationale tenant au fait que nombre d'agriculteurs ont des revenus très inférieurs à ceux des autres Français. Je vous ai d'ailleurs indiqué tout à l'heure que beaucoup d'exploitants ne touchaient même pas le S.M.I.C. et que les exploitations en bonne santé ne permettaient de gagner au maximum que deux ou trois fois le S.M.I.C. Cette situation justifie donc cette solidarité nécessaire, qui n'est pas une aumône. Or, comme il y a solidarité, le ministère des finances estime que l'excédent de 1 100 millions doit être intégré dans le budget général.

J'espère donc qu'une bonne partie de cette somme se retrouvera dans le collectif, au bénéfice de l'agriculture bien évidemment. Je vais plaider le dossier en ce sens. En tout cas, une partie de cette somme devrait bénéficier à l'agriculture.

Un effort a été fait. Vous allez me rétorquer qu'il n'est pas extraordinaire. Cependant, il semble qu'on s'oriente au moins vers 100 millions de remises et 200 millions de reports. Même si les reports ne coûtent pas énormément à l'Etat - en l'occurrence, cela doit lui coûter 15 millions - cela fait tout de même 100 millions de remises et 15 millions de reports. Voilà où nous en sommes pour le moment.

En ce qui concerne la contribution sociale généralisée je serai très prudent puisque le Parlement n'a pas encore débattu de ce projet et que les modalités précises de calcul de cette contribution ne sont pas encore définies. Cependant, dans l'état actuel du projet, je peux dire que l'assiette de cette contribution pour les non-salariés en général, et les agriculteurs en particulier, devrait être constituée du bénéfice fiscal, établi sur la moyenne des trois dernières années, augmenté des cotisations.

La comparaison avec les salariés est difficile à faire. En effet, pour les salariés, l'assiette est constituée du revenu brut, lequel comprend une part des cotisations sociales.

D'après les premières études réalisées, il semble que la contribution sociale généralisée devrait être profitable à l'agriculture, compte tenu des faibles revenus existant dans de nombreux secteurs. D'ailleurs la mutualité sociale agricole, qui connaît bien ces problèmes, a plutôt donné un avis favorable. La contribution sociale généralisée aura notamment comme effet de faire baisser les cotisations sociales « prestations familiales » qui sont encore assises sur le revenu cadastral dont il n'est plus nécessaire de dire que c'est une base de calcul injuste.

Voilà un certain nombre de dispositions que nous allons bientôt étudier avec vous. S'agissant des agriculteurs, la contribution sociale généralisée devrait donc aller plutôt dans le bon sens.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, à la suite de la chute des cours de la viande, quarante-quatre départements ont été classés prioritaires pour des aides à l'encouragement.

Pour le département de la Charente-Maritime, compris dans ces quarante-quatre départements, la somme allouée est allée, conformément au texte, essentiellement aux éleveurs de viande bovine et ovine. Néanmoins, si l'on prend l'exemple de deux éleveurs, à cheptel égal, habitant la même commune, l'un faisant de la viande, l'autre produisant du lait, et ayant subi les mêmes pertes à cause de la sécheresse, on s'aperçoit que le premier a perçu 30 000 francs, alors que le second n'a touché que 2 000 francs.

N'évoquons pas le problème des quotas laitiers. On vise à diminuer la référence française, ce qui est très grave. Il y a là une injustice criante pour les producteurs de lait. Comment le Gouvernement compte-t-il y remédier ?

Le Conseil général de Charente-Maritime a voté une somme de 2 millions, renouvelable pendant trois ans, pour mettre sur pied un plan régional de restructuration des quotas laitiers. Les organisations agricoles de ce département, qui se sont engagées à hauteur de 4 millions, ont déposé le dossier complet auprès de M. Chéreau, conseiller pour les affaires agricoles auprès de M. le Président de la République, pour demander la participation de l'Etat à hauteur de 4 millions. Quelles suites pouvons-nous espérer, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ai déjà répondu en partie à vos interrogations, monsieur le député, sur la restructuration laitière pour les campagnes de 1990 et de 1991 et ai précisé que la Communauté économique européenne avait institué au mois de mai dernier un programme de rachat visant à libérer 500 000 tonnes de quantités de référence pour les producteurs situés dans les zones de plaine.

A la demande de la France, la Commission a accepté en décembre 1989 d'augmenter de 1 p. 100 les quotas laitiers de chacun des Etats membres. Cette décision s'est traduite par l'octroi de 25 600 tonnes à la France, quantité qui a été ainsi répartie après accord des organisations professionnelles : 200 000 tonnes pour les prioritaires, qui avaient entrepris leur projet de développement avant la mise en place des quotas ; 35 000 tonnes pour compenser les calamités dues à la sécheresse de 1983 ; 21 000 tonnes pour compenser les effets du surgel communautaire.

Il n'est pas possible dans l'immédiat de faire davantage, toutes les quantités disponibles semblant être attribuées. Je procéderai néanmoins à des vérifications, non pas que je n'aie pas confiance dans mes services, mais je pense qu'il vaut toujours mieux s'assurer qu'il ne reste pas quelques tonnes quelque part !

S'agissant des programmes de restructuration, l'Etat a consacré environ 8 milliards de francs à ces opérations depuis 1984. Depuis plusieurs mois, des discussions sont en cours avec les organisations professionnelles pour déterminer les modalités de la poursuite de ces programmes. Les discussions vont reprendre dans les tout prochains jours et déboucher, je l'espère, très vite pour la définition d'un système de mobilités des quotas permettant aux jeunes de s'installer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnat.

M. François-Michel Gonnat. Je voudrais tout d'abord me réjouir du fait que nous avons enfin un ministre de l'agriculture qui semble-t-il, s'intéresse sérieusement aux biocarburants.

Monsieur le ministre, je voudrais, si vous me le permettez, revenir sur cette question importante pour l'avenir de l'agriculture, eu égard, surtout à l'état moral qui est aujourd'hui celui de nos agriculteurs.

Depuis près de dix ans, des expériences sont en cours quant à la fiabilité de ces nouveaux carburants. Tout à l'heure, notre collègue Royer a évoqué un certain nombre d'expériences tentées dans les transports publics. Je pourrais quant à moi vous parler d'expériences en cours sur des engins agricoles, dans la région de Compiègne et qui sont tout à fait fructueuses.

Certaines régions françaises, telles que la Picardie, dont je suis un élu, accompagnent activement de telles initiatives. Un pilote biéthanol fonctionne à Marle, ainsi qu'un pilote diester d'huile de colza près de Compiègne. Vous avez d'ailleurs eu la gentillesse de rappeler tout à l'heure l'importance de ce projet.

Il faut savoir combien est rentable pour la France le remplacement du plomb dans l'essence par du bio-éthanol. Rendre l'agriculture autonome sur le plan énergétique par l'utilisation du diester pourrait permettre, notamment, de transformer de 6 à 8 p. 100 de la surface agricole utile et de rendre ainsi plus libres nos agriculteurs pour ce qui concerne leurs besoins énergétiques.

Monsieur le ministre, vous avez cité un certain nombre d'initiatives que vous comptez prendre sur le plan fiscal. Je souhaite que vous réussissiez à convaincre votre collègue ministre chargé du budget, mais au-delà des simples aspects fiscaux, j'aimerais appeler votre attention sur un programme plus vaste qui pourrait être lancé dans notre pays pour la production des énergies nouvelles dont je viens de parler, qui sont, je crois, de nature à ramener l'espoir dans nos campagnes.

Les agriculteurs de Picardie, qui savent que vous vous êtes emparé de ce dossier depuis seulement quelques jours et qui, par conséquent, se doutent que vous n'avez pas encore eu l'occasion d'essayer les bio-carburants, m'ont demandé de vous donner un peu de bio-éthanol pour votre R 25 et un peu de diester pour votre tracteur. *(Sourires.)*

Si vous connaissez déjà ces énergies nouvelles, ce que j'espère, vous pourrez transmettre ces échantillons au ministre chargé du budget qui pourra ainsi être convaincu, comme nous, que les bio-carburants, ça marche ! *(M. François-Michel Gonnat apporte à M. le ministre un flacon de diester et un flacon de bio-éthanol, sous les applaudissements des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

Un député du groupe socialiste. Ça explose ? *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je vous répondrai simplement que vous défendez un bon dossier. Sous réserve d'une analyse chimique, je pense que vous m'avez remis deux bons flacons, ce dont je vous remercie beaucoup. *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco.

M. Hubert Falco. Monsieur le ministre, élu d'une région où les productions méditerranéennes sont dominantes, je suis surpris par l'absence de mesures touchant l'horticulture.

Pourtant, cette année encore, le déficit commercial de ce secteur d'activité s'accroît de 400 à 500 millions de francs. Il atteint, pour l'année 1990, près de 4 milliards de francs.

Il est pour le moins surprenant qu'aucune mesure significative n'ait été prise depuis dix ans pour dynamiser une branche d'activité en pleine expansion.

La consommation horticole augmente de 5 à 10 p. 100 par an, mais cette progression du marché profite presque exclusivement à nos voisins et, en particulier, aux Pays-Bas d'où proviennent 90 p. 100 de nos importations. Cette situation est regrettable.

Savez-vous que les 400 ou 500 millions de déficit liés à l'insuffisance de notre production française équivalent à 1 000 ou 1 200 emplois directs pour la production, auxquels s'ajoutent les emplois indirects ?

L'horticulture française a besoin d'aides en faveur des investissements productifs et de mesures fiscales appropriées pour favoriser l'installation de jeunes, leur formation, et permettre un amortissement rapide.

En observant nos voisins néerlandais, nous mesurons notre retard, qui est regrettable. Il y a quinze ans, le parc des serres françaises représentait 80 p. 100 du parc néerlandais. Aujourd'hui, et c'est le résultat de l'absence de toute politique en faveur de l'horticulture, le parc français est vieillissant et ne représente plus que 40 p. 100 du parc des Pays-Bas qui, quant à lui, a plus que doublé.

Monsieur le ministre, vous nous présentez cette année plus un budget social de l'agriculture qu'un budget économique.

Certaines branches comme l'horticulture ou la viticulture sont porteuses d'avenir.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Falco.

M. Hubert Falco. Je souhaite vivement que le projet inacceptable de M. Claude Evin ne brise pas la bonne santé économique de notre production viticole.

J'en viens à ma question, qui est simple : quand allez-vous envisager la mise en place d'une véritable politique de développement de l'horticulture française ? Quelle politique allez-vous nous proposer ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Vous avez indiqué à juste titre, monsieur le député, l'importance de l'horticulture ornementale pour notre pays et fait état des problèmes auxquels elle se trouve confrontée.

Notre production horticole se trouve en effet face à un paradoxe : la consommation intérieure est croissante, et elle profite principalement à l'importation. En dépit de ses atouts traditionnels, ce secteur de production souffre en France de handicaps, en particulier commerciaux, qui ne le mettent pas en situation de lutter favorablement avec la concurrence étrangère. C'est d'ailleurs exactement ce que vous m'avez dit !

M. Hubert Falco. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Face à ce constat, les pouvoirs publics ont déjà consacré à ce secteur des aides structurelles qui sont croissantes, tant en faveur de l'investissement productif que de l'organisation de la filière.

Le volume global des aides aux serres a triplé en quatre ans.

Des crédits importants sont consacrés à la restructuration des entreprises pour leur permettre de se moderniser et de se regrouper.

Au surplus, la France a élaboré un plan sectoriel, réexaminé à Bruxelles dans le cadre du nouveau règlement communautaire relatif aux aides à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles.

Nous avons également l'espoir que les derniers obstacles à la constitution d'un fonds de développement horticole destiné à renforcer les fonds propres des entreprises commerciales pourront être levés.

Enfin, face à une concurrence qui s'exerce au travers d'une production de masse, un consensus s'est dégagé entre la profession et les pouvoirs publics, visant à réorienter nos axes d'intervention en faveur d'une politique de qualité.

S'agissant de l'environnement des entreprises, en particulier dans le domaine fiscal, les mesures à prendre ne peuvent être, hélas, de nature trop sectorielle. Mais les projets sont tout de même nombreux et je pense que, si on les mène à bien, l'horticulture française se portera beaucoup mieux.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. René Massat.

M. René Massat. Monsieur le président, monsieur le ministre, j'interviendrai sur les problèmes qui se posent au monde agricole en général, et plus particulièrement aux agriculteurs des zones fragiles et des zones de montagne.

Quel est l'objet de leur attente ? C'est la mise en forme d'un véritable projet, dont les orientations seraient de nature à les rassurer et à inciter les jeunes à persévérer dans cette profession. Un message d'espoir est attendu.

Depuis des décennies, l'absence d'orientations précises et de politique de prix bien définies a transformé l'espoir en désespérance. Des mesures d'accompagnement suffisantes démontreraient qu'il y a une pérennité possible dans ce milieu en pleine mutation, mais également en plein désarroi dans les zones difficiles.

La question posée est de savoir si, à l'orée du XXI^e siècle, des jeunes peuvent s'installer en zone fragile ou en zone de montagne et développer leurs élevages de bovins, d'ovins ou la culture de céréales. Dans l'affirmative, dans quelles conditions et à quels risques ?

La politique de prix actuellement pratiquée n'est pas satisfaisante pour les producteurs ou éleveurs de saison. La situation présente favorise les régions qui produisent le plus, donc les plus riches, puisque les aides sont attribuées aux quantités produites et que les pénalités découlant des quantités maximales garanties sont appliquées à tous.

Il y a plusieurs années, une réflexion avait été engagée par les socialistes. Elle avait débouché sur l'instauration de quantums, idée vivement combattue à l'époque par la profession et bien d'autres. Or cette même profession évoque aujourd'hui la possibilité d'instaurer des prix différenciés, ce qui présente beaucoup d'analogie, sous certains aspects, avec la proposition initiale des socialistes.

Pensez-vous pouvoir faire accepter cette disposition par la Communauté, monsieur le ministre, laquelle serait de nature à assurer une garantie de revenus aux petites exploitations dans les zones fragiles et les zones de montagne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous venez d'aborder en quelques mots les problèmes majeurs qui se posent à la montagne.

Le premier élément que je voudrais évoquer compte tenu de son importance financière est celui des indemnités compensatoires.

La revalorisation de 4 p. 100 est acquise dès l'année 1990, avec un déplaçonnement de 40 à 50 unités de gros bétail. C'est un point positif qu'il faut relever, mais nous devons bien entendu poursuivre nos efforts pour améliorer la situation.

La réduction des charges est un domaine dans lequel un premier pas a déjà été franchi, puisque dans la précédente loi de finances on a supprimé la taxe additionnelle sur le foncier non bâti.

Le Gouvernement s'est engagé à déposer un rapport en vue d'une nouvelle taxe assise sur la valeur ajoutée de la production agricole, qui apporterait plus de justice et de modernisation.

Peut-on aller, comme vous le demandez, vers des aides plus différenciées ? Lors de notre débat de politique agricole dans cette Assemblée, nous avons abordé ce sujet.

Des aides à la personne existent déjà, et la mise en œuvre du programme d'aides aux revenus agricoles - le P.A.R.A. - va reprendre une grande partie des actions mises en place en faveur des agriculteurs en difficulté. Il s'agit bien là d'une action sociale personnalisée. Ce système déjà mis en place pour les ovins cette année pourra être ouvert aux autres productions et donc aux bovins en 1991, et 500 millions de francs sont d'ailleurs prévus au présent budget à cet effet.

Vous avez également évoqué un problème urgent par son actualité : la mise en œuvre du fonds de restructuration de la dette agricole. Le ministère de l'agriculture et de la forêt n'a pas la maîtrise des crédits correspondants. Je puis cependant vous indiquer que la Caisse nationale de crédit agricole nous a donné l'assurance que les caisses régionales recevraient des instructions de mise en œuvre d'ici à la fin de la semaine.

M. le président. La parole est à M. Pierre Estève.

M. Pierre Estève. Le système des cotisations sociales fondé sur le revenu cadastral, avec le revenu net d'exploitation et le revenu brut d'exploitation, était, de l'avis de toutes les personnes de bonne foi, incohérent, inadapté et profondément injuste.

La réforme sur laquelle j'ai eu l'honneur de rapporter prévoyait de substituer au revenu cadastral le bénéfice réel ou forfaitaire, mais la lenteur de sa mise en application, prévue sur dix ans, entraîne à l'heure actuelle des effets pervers du fait de la conjonction d'une base portée en 1990 à 90 p. 100 du revenu cadastral et à 10 p. 100 seulement du revenu.

Le transfert en totalité sur le revenu fiscal, du moins pour les cotisations vieillesse, ne devrait-il pas être envisagé dès 1991 ?

Après le rapport d'étape prévu par la loi, ne doit-on pas prévoir un transfert définitif dans les trois ans qui viennent ?

Pour atteindre la parité entre le secteur agricole et les autres régimes, parité d'ailleurs prévue par les lois du 4 juillet 1981 et reprise par la loi du 30 décembre 1988 en ce qui concerne les prestations extralégales, ne serait-il pas nécessaire de créer un fonds d'action sociale permettant le financement de l'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées et l'accueil de la petite enfance, ce fonds étant alimenté par le B.A.P.S.A. pour les exploitants et l'état évaluatif pour les salariés ?

L'assurance veuvage n'avait pu être intégrée dans le projet de B.A.P.S.A. pour des raisons techniques. Je me réjouis, monsieur le ministre, que vous ayez indiqué qu'elle serait financée par une cotisation déplaçonnée de 0,1 p. 100.

La loi complémentaire d'adaptation agricole du 23 janvier 1990 permet la prise en charge du vaccin antigrippe pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans, mais les sommes prévues ne risquent-elles pas de se révéler insuffisantes ?

M. Philippe Legras. C'est sûr !

M. Pierre Estève. Enfin, ne serait-il pas souhaitable que les sommes récupérées, à hauteur de 743 millions, sur les excédents du B.A.P.S.A. provenant d'un rendement de la T.V.A. supérieur aux prévisions et d'une compensation démographique supérieure du fait de la dépopulation de l'espace rural, puissent être utilisées non au report des cotisations

sociales agricoles, qu'il faudra toujours payer un jour, mais à la prise en charge totale, pour certains exploitants agricoles particulièrement éprouvés, afin que leur soit assurée une couverture sociale et, éventuellement, pour ceux qui sont le plus en difficulté, à un allègement d'endettement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Germain Gengenwin. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, comme vous le savez, la réforme du B.A.P.S.A., comme de l'ensemble des cotisations sociales, fera l'objet d'un rapport d'étape à partir duquel on pourra mesurer le chemin parcouru et évaluer ce qu'il reste à faire et selon quel rythme.

La réforme permettra également d'alimenter un fonds pour l'action sociale, comme vous le souhaitez.

Je crois pouvoir vous dire que le problème de l'assurance veuvage sera prochainement abordé, certainement à l'occasion de la deuxième lecture. Je le dis prudemment, mais il semble que ce soit dans l'air. J'espère vous apporter bientôt de bonnes nouvelles. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et forêt ; Budget annexe des prestations sociales agricoles et article 84.

Agriculture et forêt :

Annexe n° 6. - M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 1637, tome VI, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1640, tome I, de M. Pierre Métais, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) et article 84 :

Annexe n° 43. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ; avis n° 1636, tome XVIII, de M. Henri Bayard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com